



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St., / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> EC Services Professionnels en TI	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 05005-150334/A	<b>Date</b> 2016-05-06
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 05005-150334	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$SEL-634-30180	
<b>File No. - N° de dossier</b> 634e1.05005-150334	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-05-30</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Durigan, Angela	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 634e1
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-5879 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> OFFICE OF THE CHIEF ELECTORAL OFFICER 30 VICTORIA STREET GATINEAU Quebec K1A0M6 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**

**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services - EL Division/Services  
professionnels en informatique - division EL

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**DEMANDE DE SOUMISSIONS  
POUR LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE  
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)  
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE  
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)**

**VOLET DE TRAVAIL 1:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES ACTIVITES (NIVEAU 2 & 3)  
REDACTEUR TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES SYSTEMES OPERATIONNELS (NIVEAU 2 & 3)  
ORDONNANCEUR DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
CONSEILLER EN ASSURANCE DE LA QUALITE/ANALYSTE (NIVEAU 2 & 3)  
COORDONNATEUR DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
GESTIONNAIRE DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 2:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
DEVELOPPEUR DE PAGE WEB (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE SYSTEME (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 3:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - .NET (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - JAVA (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - PL/SQL (NIVEAU 2 & 3)  
CHEF DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - POWERBUILDER (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 4:**

**PROGRAMMEUR / ANALYSTE (NIVEAU 2)  
ANALYSTE DES ACTIVITES (NIVEAU 2)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE, SOUTIEN DES OPERATIONS (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES SYSTEMES OPERATIONNELS (NIVEAU 3)  
SPECIALISTE, SERVICE DE DEPANNAGE (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 5:**

**SPECIALISTE DES ANALYSES DE VULNERABILITE DE LA SECURITE DES TI  
(NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE DE GESTION DES INCIDENTS (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE EN INFORMATIQUE JUDICIAIRE (NIVEAU 2)  
INGENIEUR EN SECURITE DES TI (NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE EN CONCEPTION DE SECURITE DES TI (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE DES EVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS A LA VIE PRIVEE  
(EFVP) (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SECURITE DES TI (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 6:**

**ARCHITECTE TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE EN GI (NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE EN GESTION DU RISQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 7:**

**ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES - WINDOWS (NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES – LINUX / STORAGE ADMINISTRATOR  
(NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES - FIREWALL (NIVEAU 2)  
ANALYSTE DE RESEAU (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 8:**

**ADMINISTRATEUR DE BASES DE DONNEES (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE BASE DE DONNEES / ADMINISTRATEUR EN GI (NIVEAU 2)  
MODELISATEUR DE DONNEES / MODELISATEUR EN GI (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 3)**

**POUR  
ÉLECTIONS CANADA**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Programme
- 1.3 Compte rendu

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Ancien fonctionnaire
- 2.5 Lois applicables
- 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 2.7 Données volumétriques

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I : Soumission technique
- 3.3 Section II : Soumission financière
- 3.4 Section III : Attestations

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

## PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Capacité financière

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Exigences
- 7.2 Autorisation de tâche
- 7.3 Garantie des travaux minimums
- 7.4 Clauses et conditions uniformisées
- 7.5 Exigences relatives à la sécurité
- 7.6 Période du contrat
- 7.7 Responsables
- 7.8 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- 7.9 Paiement
- 7.10 Instructions relatives à la facturation
- 7.11 Attestations
- 7.12 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur
- 7.13 Lois applicables
- 7.14 Ordre de priorité des documents
- 7.15 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
- 7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
- 7.17 Exigences en matière d'assurances
- 7.18 Limitation de la responsabilité - Gestion de l'information/technologie de l'information
- 7.19 Entrepreneur en coentreprise
- 7.20 Services professionnels - Généralités
- 7.21 Préservation des supports électroniques
- 7.22 Déclarations et garanties
- 7.23 Accès aux biens et aux installations du Canada
- 7.24 Propriété du gouvernement
- 7.25 Responsabilités relatives au protocole d'identification

**Liste des annexes du contrat subséquent:**

- Annexe A Énoncé des travaux
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

- Appendice A de l'annexe A - Procédure d'attribution de tâches
- Appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâche (AT)
- Appendice C de l'annexe A - Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponse
- Appendice D de l'annexe A - Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche

**Liste des documents joints :**

- Pièce jointe 1: Formulaire de présentation des soumissions
- Pièce jointe 2: Critères d'évaluation des soumissions
- Pièce jointe 2.1 : Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire
- Pièce jointe 3: Barème de prix

**Liste des documents joints à la Partie 5:**

- Pièce jointe 5.1: Programme des entrepreneurs fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

**DEMANDE DE SOUMISSIONS  
POUR LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE  
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)  
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE  
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)**

**VOLET DE TRAVAIL 1:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES ACTIVITES (NIVEAU 2 & 3)  
REDACTEUR TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES SYSTEMES OPERATIONNELS (NIVEAU 2 & 3)  
ORDONNANCEUR DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
CONSEILLER EN ASSURANCE DE LA QUALITE/ANALYSTE (NIVEAU 2 & 3)  
COORDONNATEUR DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
GESTIONNAIRE DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 2:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
DEVELOPPEUR DE PAGE WEB (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE SYSTEME (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 3:**

**TESTEUR (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - .NET (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - JAVA (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - PL/SQL (NIVEAU 2 & 3)  
CHEF DE PROJET (NIVEAU 2 & 3)  
PROGRAMMEUR / ANALYSTE - POWERBUILDER (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 4:**

**PROGRAMMEUR / ANALYSTE (NIVEAU 2)  
ANALYSTE DES ACTIVITES (NIVEAU 2)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE, SOUTIEN DES OPERATIONS (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DES SYSTEMES OPERATIONNELS (NIVEAU 3)  
SPECIALISTE, SERVICE DE DEPANNAGE (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 5:**

**SPECIALISTE DES ANALYSES DE VULNERABILITE DE LA SECURITE DES TI  
(NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE DE GESTION DES INCIDENTS (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE EN INFORMATIQUE JUDICIAIRE (NIVEAU 2)  
INGENIEUR EN SECURITE DES TI (NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE EN CONCEPTION DE SECURITE DES TI (NIVEAU 2)  
SPECIALISTE DES EVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS A LA VIE PRIVEE  
(EFVP) (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SECURITE DES TI (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 6:**

**ARCHITECTE TECHNIQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE EN GI (NIVEAU 2 & 3)  
SPECIALISTE EN GESTION DU RISQUE (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 2 & 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 7:**

**ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES - WINDOWS (NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES – LINUX / STORAGE ADMINISTRATOR  
(NIVEAU 2 & 3)  
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES - FIREWALL (NIVEAU 2)  
ANALYSTE DE RESEAU (NIVEAU 3)**

**VOLET DE TRAVAIL 8:**

**ADMINISTRATEUR DE BASES DE DONNEES (NIVEAU 2 & 3)  
ANALYSTE DE BASE DE DONNEES / ADMINISTRATEUR EN GI (NIVEAU 2)  
MODELISATEUR DE DONNEES / MODELISATEUR EN GI (NIVEAU 2 & 3)  
ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIEL (NIVEAU 3)**

**POUR  
ÉLECTIONS CANADA**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

Dans le présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à la demande de soumissions. Le présent document contient sept parties ainsi que des annexes et des pièces jointes, comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : Renferme une description générale du besoin.

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : Renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions.

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : Donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : Décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 Attestations : Renferme les attestations à fournir.

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : Renferme des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : Renferme les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux la base de paiement et la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité. Les pièces jointes comprennent le formulaire de présentation de la soumission, les critères d'évaluation, le Barème de prix et l'attestation programme des entrepreneur fédéraux pour l'équité en matière d'emploi.

### **1.2 Programme**

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin d'Élections Canada (le « **client** ») en matière de SPICT dans le cadre de l'AMA des SPICT.
- (b) Il est prévu que le nombre de contrats attribués n'excédera pas les nombres énumérés ici-bas dans chacun des 8 volets de travail, et que chaque contrat porte uniquement sur les travaux du volet qui y sont associés. Chaque contrat aura une durée de trois ans, comprenant two périodes optionnelles irrévocables d'un an qui permettront au Canada de prolonger la durée du contrat.

Volet de Travail 1 - au plus deux contrats seront attribués;

Volet de Travail 2 - au plus deux contrats seront attribués;

Volet de Travail 3 - au plus un contrat sera être attribué;

Volet de Travail 4 - au plus un contrat sera être attribué;

Volet de Travail 5 - au plus deux contrats seront attribués;

Volet de Travail 6 - au plus deux contrats seront attribués;

Volet de Travail 7 - au plus un contrat sera être attribué; et

Volet de Travail 8 - au plus un contrat sera être attribué.

- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
- (d) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama et de l'Accord sur le commerce intérieur.
- (e) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; voir la Partie 5 – Attestations, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, et la pièce jointe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation ».
- (f) Seuls les titulaires d'AMA pour des SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2, dans un volet ou tous les volets et dans la région de la Capitale nationale dans le cadre de la série d'AMA n° EN578-055605 peuvent soumissionner. L'AMA pour des SPICT n° EN578-055605 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les conditions en lettres majuscules qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA pour les SPICT.
- (g) Les titulaires d'AMA invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA n° EN578-055605 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.
- (h) Pour chaque volet de travail, les catégories de personnel énumérées ci-dessous doivent être fournies sur demande, conformément à l'Annexe A de l'AMA pour des SPICT.

#### **VOLET DE TRAVAIL 1 - Services à l'entreprise**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Testeur	Niveau 2	1
Analyste des activités	Niveau 2	2
Rédacteur technique	Niveau 2	2
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	2
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	1
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	1
Coordonnateur de projet	Niveau 2	1
Gestionnaire de projet	Niveau 2	1
Testeur	Niveau 3	1
Analyste des activités	Niveau 3	2
Rédacteur technique	Niveau 3	1
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	1
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	1

Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	1
Coordonnateur de projet	Niveau 3	1
Gestionnaire de projet	Niveau 3	2

**VOLET DE TRAVAIL 2 - Services d'applications Web**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Testeur	Niveau 2	2
Développeur de page Web	Niveau 2	1
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	2
Analyste de système	Niveau 2	1
Architecte technique	Niveau 2	1
Architecte de technologie	Niveau 2	1
Administrateur de systèmes	Niveau 2	1
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	1
Testeur	Niveau 3	1
Développeur de page Web	Niveau 3	1
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	3
Analyste de système	Niveau 3	1
Architecte technique	Niveau 3	1
Architecte de technologie	Niveau 3	1
Administrateur de systèmes	Niveau 3	1
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	2

**VOLET DE TRAVAIL 3 - Services d'applications traditionnelles**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Testeur	Niveau 2	1
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	3
Programmeur / Analyste - Java	Niveau 2	1
Programmeur / Analyste - PL/SQL	Niveau 2	1
Chef de projet	Niveau 2	1
Testeur	Niveau 3	3
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	2
Programmeur / Analyste - Java	Niveau 3	1
Programmeur / Analyste - PL/SQL	Niveau 3	3
Programmeur / Analyste - PowerBuilder	Niveau 3	4
Chef de projet	Niveau 3	1

**VOLET DE TRAVAIL 4 - Services de TI**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Programmeur / Analyste - SCCM	Niveau 2	2
Analyste des activités	Niveau 2	1
Architecte de technologie - SCCM	Niveau 2	1

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	1
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	7
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	1
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	2
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	5

#### **VOLET DE TRAVAIL 5 - Services de sécurité de la TI**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	1
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	1
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	1
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	1
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	1
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	1
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	1
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	1
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	2
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	2

#### **VOLET DE TRAVAIL 6 - Services d'architecture**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
Architecte technique	Niveau 2	2
Architecte de technologie	Niveau 2	1
Architecte en GI	Niveau 2	1
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	1
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	1
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	3
Architecte technique	Niveau 3	3
Architecte de technologie	Niveau 3	3
Architecte en GI	Niveau 3	2
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	1
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	2
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	3

#### **VOLET DE TRAVAIL 7 - Services d'opérations informatiques**

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
-------------------------	--------------------	---

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	3
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	1
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	1
Analyste de réseau	Niveau 3	2
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	1
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	1

### **VOLET DE TRAVAIL 8 - Services de bases de données**

<b>CATÉGORIE DE RESSOURCES</b>	<b>NIVEAU D'EXPERTISE</b>	<b>NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	2
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	1
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	1
Administrateur de bases de données	Niveau 3	1
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	2
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	1

#### **1.3 Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de contradiction entre les dispositions de la clause 2003 et celles du présent document, ce sont les dispositions de ce dernier qui prévalent.
- (d) Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
  - a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.
- (e) Le paragraphe 5(4) de la clause 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :
  - (i) Supprimer : 60 jours
  - (ii) Insérer : cent quatre-vingts (180) jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

### **2.3 Demandes de renseignements en période de soumission**

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui revêtent un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-

à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon les cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai imparti pour fournir les renseignements. À défaut de répondre à la demande du Canada et de respecter les exigences dans les délais prescrits, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

(b) **Définitions**

Aux fins de la présente clause, « *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i). un individu;
- (ii). un particulier qui s'est constitué en société;
- (iii). une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- (iv). une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « *période du paiement forfaitaire* » désigne la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi à la suite de la mise en place de divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « *pension* » désigne une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R.C., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17; à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3; à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10; à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11; à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5; et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

(c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir, s'il y a lieu, les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). la date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension du soumissionnaire retenu soit publié dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

(d) Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

**Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii). la date de cessation d'emploi;
- (iv). le montant du paiement forfaitaire;
- (v). le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi). la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- (vii). le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$ (taxes applicables comprises).

## 2.5 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent utiliser les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans le formulaire de présentation des soumissions, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.*

---

## **2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante nommée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées, à condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante conformément à l'article intitulé « Demandes de renseignements en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

## **2.7 Données volumétriques**

Les données reliées au nombre estimatif de ressources requises ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

---

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

(a) **Copies de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- (i) Section I : Soumission technique (5 copies papier)
- (ii) Section II : Soumission financière (2 copies papier)
- (iii) Section III : Attestations non comprises dans la soumission technique (2 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

(b) **Présentation de la soumission** – Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (i) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- (iii) inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;
- (iv) inclure une table des matières.

(c) **Politique d'achats écologiques du Canada** : En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- (i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

(d) **Présentation d'une seule soumission** :

- (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission par volet de travail en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission par volet de travail (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.
- (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
  - (A) s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);

- (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
- (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
- (D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.
- (e) Expérience de la coentreprise
- (i) Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut soumettre l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de cette coentreprise.
- Exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et de dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc utiliser cette expérience pour satisfaire à l'exigence. Si le membre L a acquis cette expérience alors qu'il faisait partie d'une coentreprise avec le tiers N, cette expérience ne peut pas être utilisée, car le tiers N ne fait pas partie de la coentreprise soumissionnaire.
- (ii) Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.
- Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si une demande de soumissions exige : (a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services de maintenance, et (b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience de l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple celui qui concerne l'expérience de trois ans de la prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.
- (iii) Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas indiqué quel membre de la coentreprise répond à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ce renseignement pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire ne fournit pas ce renseignement pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.
- Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par A;
- les contrats signés par le membre B;
- les contrats signés par les membres A et B en tant que coentreprise;
- les contrats signés par le membre A et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise;
- les contrats signés par le membre B et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

- (iv) Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par une coentreprise devraient poser leurs questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible durant la période de demande de soumissions.

### 3.2 Section I : Soumission technique

- (a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- (i) **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions – pièce jointe 1 à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource ou son numéro d'entreprise – approvisionnement. L'utilisation de ce formulaire pour présenter des renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- (ii) **Exigences relatives à la sécurité** : On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée avec leur soumission avant ou à la date de clôture des soumissions.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
Nom de la personne tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'autorisation de sécurité	
Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du formulaire « Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité »	

Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ces renseignements pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

- (iii) **Justification de la conformité technique** : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la Pièce jointe 2, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être

une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièce jointe 2, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.

(iv) **Coordonnées de clients cités en référence :**

(A) Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander qu'un soumissionnaire fournisse des références de clients. Si le Canada envoie une demande écrite à cet égard, le soumissionnaire aura deux jours ouvrables pour fournir les renseignements requis au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable. Ces références de clients doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis à la Pièce jointe 2.

(B) La question visant à obtenir la confirmation des clients cités en référence devrait être construite de la façon suivante :

« *[Nom du soumissionnaire] a-t-il fourni des services de [décrire les services et, le cas échéant, les délais dans lesquels ces services ont dû être fournis] à votre organisation? »*

\_\_\_ *Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

\_\_\_ *Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

\_\_\_ *Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet des services décrits ci-dessus.*

(C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et l'adresse électronique d'une personne-ressource.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle accepte d'être citée en référence. Des références de l'État seront acceptées.

### 3.3 Section II : Soumission financière

(a) **Prix :** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à le Barème de prix fourni à la Pièce jointe 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.

(b) **Variation des taux pour les ressources par période :** Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :

- (i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;
  - (ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- (c) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (d) **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

### 3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations indiquées dans la Partie 5.

---

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe d'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.
- (c) En plus de tout autre délai établi dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (ii) **Demandes de renseignements supplémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels).
- (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
- (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,
- Le soumissionnaire doit soumettre les renseignements demandés par le Canada dans les 2 jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.
- (iii) **Prolongation du délai** : Si le soumissionnaire a besoin de davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

### 4.2 Évaluation technique

Une évaluation technique distincte sera effectuée pour chaque volet de travail.

- (a) **Critères techniques obligatoires** :
- (i) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la Pièce jointe 2.

(b) **Critères techniques cotés**

- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- (ii) Les exigences cotées sont décrites dans la Pièce jointe 2.

(c) **Nombre de ressources évaluées**

Les ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâche sera appliqué conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, selon l'article intitulé « Autorisation des tâches ». Quand un formulaire d'autorisation de tâche sera émis, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d'après l'énoncé des travaux du formulaire d'autorisation de tâche. La ressource proposée sera ensuite évaluée d'après les critères indiqués dans l'Énoncé des travaux du contrat, conformément à l'Appendice C de l'Annexe A.

(d) **Vérification des références**

- (i) La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- (ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel dans un délai de 48 heures aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. La réponse doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables suivant l'envoi du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- (iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne citée en référence initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou qu'elle n'est pas en mesure de le faire). Le soumissionnaire disposera de 24 heures pour soumettre le nom d'une nouvelle personne-ressource. Cette personne aura cinq jours ouvrables pour répondre au Canada à compter de la date d'envoi de la demande de vérification des références.
- (iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.
- (v) On n'accordera aucun point ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si (1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point

---

au soumissionnaire ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

#### 4.3 Évaluation financière

- (a) L'évaluation financière sera effectuée d'après les taux quotidiens fermes indiqués dans les soumissions recevables. Une évaluation financière distincte sera effectuée pour chaque volet de travail.
- (b) Deux méthodes possibles d'évaluation financière peuvent être utilisées pour le présent besoin. La première méthode sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir la section c – Évaluation financière – Méthode A, ci-dessous). La deuxième méthode sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables (voir la section d – Évaluation financière – Méthode B ci-dessous).
- (c) **Évaluation financière – Méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables.
- (i) **ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES** : L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources pour chaque volet de travail, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian inférieur correspondant à une valeur de moins (-) 20 % de la médiane et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.
- (ii) **ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS** : Pour chaque période et chaque catégorie de ressources pour chaque volet de travail, les points seront attribués de la façon suivante.
- (A) Le soumissionnaire ne recevra aucun point s'il propose, pour une période et une catégorie de ressources données, un tarif quotidien ferme qui est inférieur à la limite de la médiane inférieure, ou supérieur à la limite médiane supérieure établie pour cette période et cette catégorie de ressources.
- (B) Le soumissionnaire dont le tarif quotidien ferme entre dans la fourchette des médianes supérieure et inférieure obtiendra des points d'après la formule suivante, qui seront arrondis à deux décimales :
- $$\frac{\text{Taux quotidien ferme proposé le plus bas dans la fourchette des médianes}}{\text{Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire dans les limites de la fourchette des médianes}} \times \text{Maximum de points attribués au tableau 1 ci-dessous}$$
- (C) Le soumissionnaire dont le tarif journalier ferme entre dans la fourchette des médianes établies et qui est le plus bas parmi les tarifs proposés obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 1 ci-dessous.

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 1</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	150	50	50	250
Analyste des activités – Niveau 2	225	75	75	375
Rédacteur technique – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 2	150	50	50	250
Ordonnanceur de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 2	75	25	25	125
Coordonnateur de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Gestionnaire de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste des activités – Niveau 3	225	75	75	375
Rédacteur technique – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 3	75	25	25	125
Ordonnanceur de projet – Niveau 3	75	25	25	125
Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 3	75	25	25	125
Coordonnateur de projet – Niveau 3	75	25	25	125
Gestionnaire de projet – Niveau 3	225	75	75	375
<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>3000</b>

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 2</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	225	75	75	375
Développeur de page Web – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – Niveau 2	225	75	75	375
Analyste de système – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de systèmes – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	75	25	25	125
Développeur de page Web – Niveau 3	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – Niveau 3	300	100	100	500
Analyste de système – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 3	75	25	25	125

Administrateur de systèmes – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	225	75	75	375
<b>TOTAL</b>	<b>1875</b>	<b>625</b>	<b>625</b>	<b>3125</b>

**TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 3**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – .NET – Niveau 2	300	100	100	500
Programmeur / Analyste – Java – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – PL/SQL – Niveau 2	150	50	50	250
Chef de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	225	75	75	375
Programmeur / Analyste – .NET – Niveau 3	150	50	50	250
Programmeur / Analyste – Java – Niveau 3	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – PL/SQL – Niveau 3	225	75	75	375
Programmeur / Analyste – PowerBuilder – Niveau 3	300	100	100	500
Chef de projet – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>1725</b>	<b>575</b>	<b>575</b>	<b>2875</b>

**TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 4**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Programmeur / Analyste – SCCM – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des activités – Niveau 2	150	50	50	250
Architecte de technologie – SCCM – Niveau 2	150	50	50	250
Administrateur de systèmes – SCCM – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 3	300	100	100	500
Spécialiste, service de dépannage – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>1750</b>

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 5</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste de gestion des incidents – Niveau 2	150	50	50	250
Spécialiste en informatique judiciaire – Niveau 2	150	50	50	250
Ingénieur en sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste en conception de sécurité des TI – Niveau 2	150	50	50	250
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125
Ingénieur en sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>1750</b>

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 6</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Architecte technique – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte en GI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste en gestion du risque – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte en GI – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste en gestion du risque – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>1625</b>

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 7</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Administrateur de systèmes - Windows – Niveau 2	225	75	75	375
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de systèmes - Pare-feu – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste de réseau – Niveau 3	150	50	50	250
Administrateur de systèmes - Windows – Niveau 3	75	25	25	125
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>675</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>1125</b>

<b>TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET DE TRAVAIL 8</b>				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Administrateur de bases de données – Niveau 2	225	75	75	375
Analyste de base de données / Administrateur en GI – Niveau 2	150	50	50	250
Modélisateur de données / Modélisateur en GI – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de bases de données – Niveau 3	150	50	50	250
Modélisateur de données / Modélisateur en GI – Niveau 3	225	75	75	375
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>1625</b>

- (i) **ÉTAPE 3 – NOTE FINANCIÈRE** : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 2 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, pour chaque volet de travail, et on arrondira le total à deux décimales pour obtenir la note financière. Un exemple d'évaluation financière à l'aide de la méthode A est fourni ci-après.

(ii) **EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A****TABLEAU 2 – EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A**

Catégories de ressources	Maximum de points	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3	
		Année 1	Année 2	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
<b>Programmeur</b>	150 (75 points par année)	400,00 \$	400,00 \$	420,00 \$	450,00 \$	450,00 \$	450,00 \$
<b>Analyste des activités</b>	100 (50 points par année)	600,00 \$	600,00 \$	600,00 \$	620,00 \$	650,00 \$	820,00 \$
<b>Gestionnaire de projet</b>	50 (25 points par année)	555,00 \$	900,00 \$	750,00 \$	800,00 \$	700,00 \$	800,00 \$
<b>TOTAL</b>	300						

**ÉTAPE 1 – Établissement des médianes inférieures et supérieures pour chaque année et chaque catégorie de ressources**

- (Median 1) En ce qui concerne la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 1 serait 420 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 336 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 546 \$.
- (Median 2) Pour la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 2 serait 450 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 360 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 585 \$.
- (Median 3) Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 1 serait 600 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 480 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 780 \$.
- (Median 4) Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 2 serait 620 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 496 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 806 \$.
- (Median 5) Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 1 serait 700 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 560 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 910 \$.
- (Median 6) Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 2 serait 800 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 640 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 1 040 \$.

**ÉTAPE 2 – Attribution des points****Soumissionnaire 1**

Programmer Year 1 = 75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)  
 Programmer Year 2 = 75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

Business Analyst Year 1 = 50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

Business Analyst Year 2 = 50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

Project Manager Year 1 = 0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

Project Manager Year 2 = 22,22 points, d'après le calcul suivant : taux le plus bas (800 \$) ÷ taux proposé par le soumissionnaire (900 \$) × 25 points

**Soumissionnaire 2**

Programmer Year 1 =	71,43 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (420 \$) × 75 points
Programmer Year 2 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Business Analyst Year 1 =	50 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Business Analyst Year 2 =	48,39 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (600 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (620 \$) × 50 points
Project Manager Year 1 =	23,33 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (700 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (750 \$) × 25 points
Project Manager Year 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
<b>Soumissionnaire 3</b>	
Programmer Year 1 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Programmer Year 2 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Business Analyst Year 1 =	46,15 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (600 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (650 \$) × 75 points
Business Analyst Year 2 =	0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Project Manager Year 1 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Project Manager Year 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
<b>ÉTAPE 3 – Note financière</b>	
<b>Bidder 1:</b>	$75 + 75 + 50 + 50 + 0 + 22,22 =$ note financière totale de 272,22 points sur un total possible de 300 points
<b>Bidder 2:</b>	$71,43 + 67,67 + 50 + 48,39 + 23,33 + 25 =$ note financière totale de 284,82 points sur un total possible de 300 points
<b>Bidder 3:</b>	$66,67 + 66,67 + 46,15 + 0 + 25 + 25 =$ note financière totale de 229,49 points sur un total possible de 300 points

(d) **Évaluation financière – Méthode B** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :

- (i) **ÉTAPE 1 – COMPARAISON DES MOYENNES** : Si un maximum de deux contrats peuvent être attribués par un volet de travail à la suite de la présente demande de soumissions, l'étape 1 fera partie de l'évaluation lorsque seulement deux soumissions sont jugées recevables. S'il n'y a qu'une seule soumission, cette étape n'aura pas lieu.

Pour chaque soumission, les taux fournis pour chaque catégorie de ressources pour un volet de travail sera additionné, et ce total sera divisé par le nombre total de catégories de ressources, ce qui donnera un taux moyen total pour chaque période. Une fois que tous les taux moyens totaux seront déterminés, le Canada déterminera la différence en pourcentage entre les taux moyens totaux des deux soumissions (le pourcentage de delta) pour chaque période donnée au moyen de la formule suivante : soustraire le taux moyen total le plus faible du taux moyen total le plus élevé, puis diviser le résultat par le taux moyen total le plus faible (voir l'exemple ci-après). Si un pourcentage de delta est

supérieur à 30 % pour une période donnée, la soumission qui contient le taux moyen total le plus élevé qui a généré le pourcentage de delta sera jugée non recevable.

**TABLEAU 3 – EXEMPLE DE COMPARAISON DES MOYENNES SELON LA MÉTHODE B**

<b>ÉTAPE 1</b>				
Catégorie de ressources	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Programmeur	800,00 \$	800,00 \$	850,00 \$	900,00 \$
Analyste des activités	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 400,00 \$	1 650,00 \$
Gestionnaire de projet	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 300,00 \$	1 650,00 \$
Total	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 550,00 \$	4 200,00 \$
Taux moyen total (total divisé par trois catégories de ressources)	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 183,33 \$	1 400,00 \$
Taux le plus faible	1 000,00 \$	1 000,00 \$		
Taux le plus élevé			1 183,33 \$	1 400,00 \$
Taux le plus élevé moins taux le plus faible divisé par taux le plus faible équivaut au pourcentage de delta			18,3 %	40 %

Dans l'exemple ci-dessus, la soumission du soumissionnaire 2 serait jugée non recevable, car elle contient le taux moyen total le plus élevé qui a généré un pourcentage de delta supérieur à 30 %.

(ii) **ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS** : Pour chaque période et chaque catégorie de ressources pour chaque volet de travail, les points seront attribués de la façon suivante :

(A) Les points seront attribués en fonction des calculs ci-dessous, et le total sera arrondi à deux décimales près.

$$\frac{\text{Taux quotidien ferme proposé le plus bas}}{\text{Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire au tableau 4 ci-dessous}} \times \text{Maximum de points attribués}$$

Le soumissionnaire offrant le taux quotidien ferme le plus bas obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 4 ci-dessous.

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 1**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	150	50	50	250
Analyste des activités – Niveau 2	225	75	75	375
Rédacteur technique – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 2	150	50	50	250
Ordonnanceur de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 2	75	25	25	125
Coordonnateur de projet – Niveau 2	75	25	25	125

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Gestionnaire de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste des activités – Niveau 3	225	75	75	375
Rédacteur technique – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 3	75	25	25	125
Ordonnanceur de projet – Niveau 3	75	25	25	125
Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 3	75	25	25	125
Coordonnateur de projet – Niveau 3	75	25	25	125
Gestionnaire de projet – Niveau 3	225	75	75	375
<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>3000</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 2**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	225	75	75	375
Développeur de page Web – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – Niveau 2	225	75	75	375
Analyste de système – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de systèmes – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	75	25	25	125
Développeur de page Web – Niveau 3	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – Niveau 3	300	100	100	500
Analyste de système – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 3	75	25	25	125
Administrateur de systèmes – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	225	75	75	375
<b>TOTAL</b>	<b>1875</b>	<b>625</b>	<b>625</b>	<b>3125</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 3**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Testeur – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – .NET – Niveau 2	300	100	100	500
Programmeur / Analyste – Java – Niveau 2	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – PL/SQL – Niveau 2	150	50	50	250

Chef de projet – Niveau 2	75	25	25	125
Testeur – Niveau 3	225	75	75	375
Programmeur / Analyste – .NET – Niveau 3	150	50	50	250
Programmeur / Analyste – Java – Niveau 3	75	25	25	125
Programmeur / Analyste – PL/SQL – Niveau 3	225	75	75	375
Programmeur / Analyste – PowerBuilder – Niveau 3	300	100	100	500
Chef de projet – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>1725</b>	<b>575</b>	<b>575</b>	<b>2875</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 4**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Programmeur / Analyste – SCCM – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des activités – Niveau 2	150	50	50	250
Architecte de technologie – SCCM – Niveau 2	150	50	50	250
Administrateur de systèmes – SCCM – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste des systèmes opérationnels – Niveau 3	300	100	100	500
Spécialiste, service de dépannage – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>1750</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 5**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste de gestion des incidents – Niveau 2	150	50	50	250
Spécialiste en informatique judiciaire – Niveau 2	150	50	50	250
Ingénieur en sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste en conception de sécurité des TI – Niveau 2	150	50	50	250
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125

Ingénieur en sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) – Niveau 3	75	25	25	125
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>1750</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 6**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Architecte technique – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte en GI – Niveau 2	75	25	25	125
Spécialiste en gestion du risque – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 2	75	25	25	125
Architecte technique – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte de technologie – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte en GI – Niveau 3	75	25	25	125
Spécialiste en gestion du risque – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3	75	25	25	125
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>1625</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 7**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Administrateur de systèmes - Windows – Niveau 2	225	75	75	375
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de systèmes - Pare-feu – Niveau 2	75	25	25	125
Analyste de réseau – Niveau 3	150	50	50	250
Administrateur de systèmes - Windows – Niveau 3	75	25	25	125
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage – Niveau 3	75	25	25	125
<b>TOTAL</b>	<b>675</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>1125</b>

**TABLEAU 4 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS  
VOLET DE TRAVAIL 8**

CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
Administrateur de bases de données – Niveau 2	225	75	75	375
Analyste de base de données / Administrateur en GI – Niveau 2	150	50	50	250
Modélisateur de données / Modélisateur en GI – Niveau 2	75	25	25	125
Administrateur de bases de données – Niveau 3	150	50	50	250
Modélisateur de données / Modélisateur en GI – Niveau 3	225	75	75	375
Architecte d'applications et de logiciel – Niveau 3	150	50	50	250
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>1625</b>

- (iii) **ÉTAPE 3 – NOTE FINANCIÈRE** : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 2 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, et on arrondira à deux décimales pour obtenir la note financière.

**(e) Justification des taux pour les services professionnels**

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux soumis pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix conformément à cet article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 20 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i) une facture (avec le numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique du contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et a facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) pendant au moins 3 mois au cours de la période de dix-huit (18) mois précédant la date de la présente demande de justification des taux, et que les coûts facturés étaient égaux ou inférieurs au taux proposé au Canada;
- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'Énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les

---

services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;

- (iii) pour chacun des contrats pour lesquels une facture est présentée à titre de justification, le curriculum vitæ de la ressource qui a offert les services dans le cadre de ce contrat afin de démontrer que la ressource répondrait aux exigences obligatoires et obtiendrait la note de passage pour tous les critères cotés de la catégorie de ressource faisant l'objet d'une justification des taux;
- (iv) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter l'information (décrite ci-dessus ou pouvant être autrement demandée par le Canada, y compris l'information qui permettrait au Canada de vérifier les renseignements fournis concernant la ressource proposée) qui permettrait au Canada de déterminer s'il peut réellement se fier à la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

(f) **Formules des tableaux d'établissement des prix**

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

**4.4 Méthode de sélection**

(a) **Évaluation des soumissions – Plusieurs contrats attribués pour plusieurs volets de travail**

**Processus de sélection** : Le processus de sélection suivant sera suivi pour chaque volet de travail.

- (i) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.
- (ii) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 60; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 40.
  - (A) Calcul de la note technique totale : Pour chaque volet, on calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).  
$$\frac{\text{Note technique}}{\text{Note technique maximale (Soumissionnaires, veuillez consulter la note technique maximale pour chaque volet à la Pièce jointe 4.1.)}} \times 60 = \text{Note technique totale}$$
  - (B) Calcul de la note financière totale : Pour chaque volet, on calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).

Note financière \_\_\_\_\_ x 40 = Note financière totale  
Maximum de points attribués total (Soumissionnaires,  
veuillez consulter le maximum de points attribués total  
pour chaque volet.)

- (C) Calcul de la note totale du soumissionnaire : Pour chaque volet, la note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable à l'aide de la formule suivante :

Note technique totale + note financière totale = note totale du soumissionnaire

- (iii) Dans l'éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale dans un volet donné, le soumissionnaire ayant obtenu la note technique totale la plus sera classé au premier rang.

- (b) **Attribution de financement pour le contrat** : Lorsque plus d'un contrat est attribué pour un volet de travail, chaque contrat pour ce volet de travail particulier sera attribué selon un montant de financement précisé à l'article intitulé « Limitation des dépenses » et calculé en fonction de ce qui suit :

- (i) Lorsqu'un contrat est attribué, le montant de la limitation des dépenses sera déterminé à la discrétion du Canada.
- (ii) Lorsque deux contrats sont attribués, le montant de la limitation des dépenses de chaque contrat sera déterminé conformément à ce qui suit :
- (A) le soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée recevra 55 % du financement affecté initialement à ce volet de travail;
- (B) le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième note totale la plus élevée recevra 45 % du financement affecté initialement à ce volet de travail.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter après. Si l'une ou l'autre de ces attestations ou l'un ou l'autre de ces renseignements supplémentaires demandés n'est pas fourni, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour fournir les renseignements. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

#### **(a) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la « [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) qui figure sur le site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, est nommé dans la « [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, est nommé dans la « [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la Pièce jointe 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### **5.2 Attestations supplémentaires préalables à l'attribution du contrat**

#### **(a) Présentation d'une seule soumission**

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à aucun autre soumissionnaire.

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation valable, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- (b) On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- (c) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
- (d) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la sécurité.

### **6.2 Capacité financière**

- (a) La clause A9033T du Guide des CCUA (2012-07-16), Capacité financière, s'applique, à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

---

## PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 7.1 Exigences

- (a) \_\_\_\_\_ (l'« **entrepreneur** ») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales.
- (b) **Client** : En vertu du client, le « **client** » est Élections Canada.
- (c) **Réorganisation du client** : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de restructuration, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la restructuration.
- (d) **Définitions** : Les termes et expressions définis dans les Conditions générales et dans les Conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans ces Conditions générales ou dans ces Conditions générales supplémentaires. L'expression « utilisateur désigné » dans l'AMA fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Une référence à un « bureau local » de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille

### 7.2 Autorisation de tâche

- (a) **Autorisations de tâches sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâche doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâche approuvée. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâche approuvée est effectuée à ses propres risques.
- (b) **Attribution des autorisations de tâche** : Plusieurs contrats ont été attribués pour ce besoin. Par conséquent, l'attribution des AT dans le cadre de la série de contrats sera conforme à ce qui suit :
- (i) Au moment où la série de contrats a été attribuée, chaque entrepreneur a reçu un montant de financement précisé dans la limitation des dépenses en ce qui concerne les autorisations de tâche selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
- (ii) Le Canada utilisera une méthode de rotation pour attribuer les autorisations de tâche; cette méthode sera fondée sur le solde des fonds alloués à chacun des contrats.
- (iii) Le Canada enverra le premier projet d'autorisation de tâche à l'entrepreneur détenant le plus gros montant. Si le même montant a été alloué à plusieurs entrepreneurs,

---

l'autorisation de tâche sera attribuée à l'entrepreneur classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.

- (iv) L'entrepreneur qui a reçu un projet d'autorisation de tâche disposera du délai établi dans le paragraphe ci-dessous intitulé « Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâche » pour répondre à l'autorité contractante.
  - (v) Si l'entrepreneur qui a reçu en premier le projet d'autorisation de tâche ne répond pas dans le délai prévu ou confirme par écrit qu'il refuse ou n'est pas en mesure d'exécuter la tâche, le projet d'autorisation de tâche sera présenté à l'entrepreneur suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé. S'il détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'autorisation de tâches, le Canada enverra le projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur classé au rang suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé.
  - (vi) Le processus d'envoi du projet d'autorisation de tâche à l'entrepreneur dont le solde des fonds alloués est le plus élevé se poursuivra jusqu'à ce que le Canada annule le besoin associé à la tâche ou que l'autorisation de tâche approuvée soit attribuée à l'un des entrepreneurs. Si aucun des entrepreneurs n'est en mesure d'exécuter la tâche (conformément à l'ensemble des modalités de la série de contrats attribués), le Canada peut faire exécuter les travaux requis autrement.
  - (vii) Une fois l'autorisation de tâche approuvée, aux fins de calculs de l'attribution de celle-ci, la valeur de cette autorisation de tâche (et la valeur de toute modification subséquente à celle-ci) sera soustraite du financement attribué à cet entrepreneur.
  - (viii) Lorsqu'une nouvelle tâche devra être exécutée, le projet d'autorisation de tâche sera envoyé à l'entrepreneur dont le solde du financement est le plus élevé. Si plus d'un entrepreneur dispose du même solde du financement alloué (c.-à-d. que plusieurs entrepreneurs disposent de montants égaux), le projet d'autorisation de tâche sera envoyé à celui qui s'est classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions. Lorsque l'un des contrats de la série est modifié pour ajouter des fonds réservés aux autorisations de tâche, tous les autres contrats de la série (c.-à-d. ceux qui sont encore en vigueur) seront aussi modifiés pour ajouter un montant proportionnel aux fonds alloués au départ pour les autorisations de tâche dans chaque contrat (par exemple, si trois contrats ont été attribués, que les fonds alloués étaient respectivement de 2 M\$, de 1 M\$ et de 750 000 \$ pour les autorisations de tâche, et qu'un montant de 200 000 \$ est ajouté au premier contrat, 100 000 \$ seront alors ajoutés au deuxième contrat, et 75 000 \$ seront ajoutés au troisième).
- (c) **Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'autorisation de tâche** : Les processus relatifs à l'établissement d'une autorisation de tâche, en réponse à une autorisation de tâche et à l'évaluation d'une autorisation de tâche sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- (d) **Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâche** :
- (i) Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâche à l'aide du formulaire figurant à l'annexe .
  - (ii) Le projet d'autorisation de tâche doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
    - (A) le numéro de tâche;
    - (B) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'AT, mais pas dans l'AT attribuée);

- 
- (C) tout code financier à utiliser;
  - (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
  - (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les produits livrables à présenter (comme des rapports);
  - (F) les dates de début et de fin;
  - (G) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
  - (H) le nombre de jours-personnes requis;
  - (I) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
  - (J) le profil linguistique des ressources requises;
  - (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
  - (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâche (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâche doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâche n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);
  - (M) toute autre contrainte pouvant avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.
- (e) **Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâche** : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les 2 jours ouvrables de la réception du projet d'autorisation de tâche (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâche), le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'AT.
- (f) **Limite des autorisations de tâche et responsabilités à l'égard de leur émission officielle** :
- (i) Pour être attribuée de façon officielle, une autorisation de tâche doit porter les signatures suivantes :
    - (A) toute autorisation de tâche dont la valeur est inférieure ou égale à **250 000.00 \$** (les taxes applicables sont comprises) doit être signée par :
      - (1) le responsable technique; et
      - (2) l'autorité administrative d'Élections Canada;
    - (B) toute autorisation de tâche dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par :
      - (1) le responsable technique;
      - (2) l'autorité administrative d'Élections Canada;
      - (3) l'autorité contractante.

---

Toute autorisation de tâche qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT officielle seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une AT qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des autorisations de tâche, ou réduire la valeur indiquée au paragraphe (A) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

(g) **Rapports d'utilisation périodique :**

(i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux autorisations de tâche approuvées émises dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si des services ne sont pas fournis pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.

(ii) Les trimestres sont définis comme suit :

- (A) premier trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin;
- (B) deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre;
- (C) troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre;
- (D) quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

(iii) Chaque rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque autorisation de tâche qui est approuvée et émise de façon officielle (et tel que modifié) :

- (A) le numéro de l'autorisation de tâche et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
- (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- (C) le nom, la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâches, le cas échéant;
- (D) le coût estimatif total précisé dans l'autorisation de tâche valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (E) le montant total dépensé jusqu'à présent, taxes applicables en sus, pour chaque tâche autorisée;
- (F) les dates de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'autorisation de tâche).

(iv) Chaque rapport doit aussi contenir les informations cumulatives suivantes pour chaque autorisation de tâche émise de façon officielle (et tel que modifié) :

- (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada

envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle;

- (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle.
- (h) **Refus d'une autorisation de tâche ou soumission d'une réponse non valide** : L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'AT présenté par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux Conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'un projet d'autorisation de tâche. Par souci de clarté, chaque projet d'autorisation de tâche, identifiable par son numéro de tâche, ne comptera que pour un seul cas. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences du projet d'autorisation de tâche, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres exigences des catégories indiquées dans le projet d'autorisation de tâche, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'annexe B.
- (i) **Regroupement d'autorisations de tâche à des fins administratives** : Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâche valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâche à des fins administratives.

### 7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause :
- (i) La « **valeur maximale du contrat** » désigne le montant indiqué à la clause « **Limite des dépenses** ».
- (ii) La « **valeur minimale du contrat** » représente \$20 000,00.
- (b) En vertu du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
- (i) pour manquement;
- (ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l'objet d'une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
- (iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

#### **7.4 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et les conditions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des CUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par TPSGC.

(a) **Conditions générales :**

- (i) Le document 2035 (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des Conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et que les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
- (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;
- (b) le montant total payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l'entrepreneur à la date de la résiliation.
6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui concerne les dommages-intérêts, la compensation, la perte de profit et l'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada toute partie de tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

(b) **Conditions générales supplémentaires :**

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- (i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- (ii) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **7.5 Exigences relatives à la sécurité**

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) #6 et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité industrielle), conformément à l'Annexe B de l'AMA, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

##### **EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC No COMMON-PS-SRCL#6**

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

## 7.6 Période du contrat

- (a) **Période du contrat** : La « **période du contrat** » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :
  - (i) la « **période initiale du contrat** » qui commence à la date d'attribution du contrat et qui prend fin trois ans plus tard;
  - (ii) La période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.
- (b) **Option de prolongation du contrat** :
  - (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux période(s) supplémentaire(s) d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la Base de paiement.
  - (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 7.7 Responsables

### (a) Autorité contractante

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : Angela Durigan  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Direction de l'acquisition de systèmes informatiques et de télécommunications  
Adresse : 11, rue Laurier, Gatineau (Québec)  
Téléphone : 873-469-4990  
Adresse électronique : [angela.durigan@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:angela.durigan@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification du contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de

travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de la réception de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**(b) Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est : **(À remplir au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Le responsable technique [représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat, et il] est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. De telles modifications ne peuvent être effectuées que par l'entremise d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

**(c) Représentant de l'entrepreneur (À remplir au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**7.8 Divulcation proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la gestion de la fonction publique, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la politique sur les marchés 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

**7.9 Paiement**

**(a) Base de paiement**

- (i) **Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix maximum:** Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâche émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur, de façon rétroactive, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'autorisation de tâche, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe B, Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.
- (ii) **Attribution concurrentielle :** L'entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l'entrepreneur en compensation d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.
- (iii) **Taux des services professionnels :** D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de

ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des Conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.

(b) **Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâche**

- (i) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle, y compris toute modification, ne doit pas dépasser le montant énoncé à la page 1 du contrat, moins les taxes applicables. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane sont exclus, et les taxes applicables sont incluses.
- (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- (iii) Il doit aviser l'autorité contractante par écrit du caractère approprié de cette somme :
  - (A) lorsque 75 % de la somme est engagée; ou
  - (B) quatre mois avant la date d'expiration du contrat; ou
  - (C) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis et demandés dans toutes les autorisations de tâche autorisées, y compris toutes révisions,selon la première éventualité.
- (i) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.

(c) **Modalités de paiement pour les autorisations de tâche avec un prix maximum** : Pour chaque autorisation de tâche valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :

- (i) Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
- (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâche, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâche et correspondant au prix maximum de l'autorisation de tâche. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâche sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence) selon les tarifs établis dans le contrat est inférieur au prix maximum de l'autorisation de

tâche, le Canada ne sera pas tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâche.

(d) **Vérification du temps**

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser tout montant versé en trop, à la demande du Canada.

(e) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**

(i) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat et que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l'évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que le travail n'est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada n'a pas la responsabilité de payer l'entrepreneur pour le travail qu'il aurait exécuté s'il n'y avait pas eu de fermeture des bureaux.

(ii) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

**7.10 Instructions relatives à la facturation**

- (a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'information exigée dans les conditions générales.
- (b) La facture de l'entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la Base de paiement, et elle doit porter les numéros d'autorisation de tâche applicables.
- (c) En soumettant des factures, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la Base de paiement du contrat, y compris les frais résultant de l'exécution des travaux par des sous-traitants.
- (d) L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original ainsi que deux copies de chaque facture, et une copie à l'autorité contractante.

**7.11 Attestations**

- (a) Le respect continu des attestations qui accompagnent la soumission de l'entrepreneur, toute offre de prix pour l'autorisation de tâches et la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

**7.12 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur**

L'entrepreneur comprend et convient que, lorsqu'il conclut un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada, cet accord doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cet accord devient invalide, le nom de

---

l'entrepreneur sera ajouté à la Liste [« d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux »](#). L'imposition d'une telle sanction par EDSC constituera un manquement au contrat.

### 7.13 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

### 7.14 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- (a) les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CUA qui sont intégrées par renvoi dans le présent contrat;
- (b) les conditions générales supplémentaires, selon l'ordre suivant :
  - (i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels,
  - (ii) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux,
- (c) les conditions générales 2035 (2016-04-04) – besoins plus complexes de services;
- (d) l'annexe A, Énoncé des travaux, y compris ses appendices, comme suit :
  - (i) Appendice A de l'annexe A – Procédures d'attribution de tâches,
  - (ii) Appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâche,
  - (iii) Appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses,
  - (iv) Appendice D de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche;
- (e) l'annexe B – Base de paiement;
- (f) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) les autorisations de tâche émises de façon officielle et toute attestation requise (y compris toutes les annexes, s'il y en a);
- (h) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « modifiée le \_\_\_\_\_ ».

### 7.15 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- (a) Clause du guide des CUA A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

### 7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- (a) Clause du guide des CUA A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

## **7.17 Exigences en matière d'assurances**

### **(a) Conformité aux exigences en matière d'assurances**

- (i) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurances énoncées dans le présent article. Il doit conserver la couverture exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurances ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.
- (ii) L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.
- (iii) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.

### **(b) Assurance responsabilité civile commerciale**

- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile des entreprises d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- (ii) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - (A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - (B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - (C) Produits et activités réalisées : Couverture pour les blessures corporelles ou les dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités réalisées par l'entrepreneur.
  - (D) Préjudices personnels : La couverture devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - (E) Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans les limites prévues par la couverture. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de

la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.

- (F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au présent contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions d'assurance contractuelle.
- (G) Les employés et, le cas échéant, les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- (H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou par un programme semblable).
- (I) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités accomplies : La police doit prévoir la couverture des dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance standard.
- (J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- (K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- (M) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

(c) **Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par perte et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- (ii) S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (iii) L'avenant suivant doit être compris :  
Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

**7.18 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information**

- (a) Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans le présent article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires et ses représentants, ainsi que leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un

autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du contrat préétabli des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

**(b) Responsabilité de première partie :**

- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle, dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
  - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
- (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est également responsable de tous les dommages indirects, particuliers et consécutifs pour toute communication non autorisée de secrets de fabrication (ou des secrets de fabrication d'un tiers fournis par une partie à une autre aux termes du contrat) ayant trait à la technologie de l'information.
- (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i)(A) susmentionné.
- (v) L'entrepreneur est également responsable de tout autre dommage direct causé au Canada par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapporte à :
  - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
  - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables afférents au Canada pour faire appel à une autre partie dans le cadre des travaux si le contrat est résilié en totalité ou en partie pour non-exécution, jusqu'à concurrence d'un maximum global correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes pour l'application de ce sous-alinéa : 75 % du coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services dans le cadre du présent instrument), ou 1 000 000 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 \$.
- (vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste

à rétablir, à ses frais, les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et ses données.

(c) **Réclamations de tiers :**

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par le tribunal comme ayant été la portion des dommages que la partie a causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriétés intellectuelles; de blessures physiques, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux; ou du non-respect de la confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans le paragraphe (c).

**7.19 Entrepreneur en coentreprise**

- (a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est \_\_\_\_\_ et qu'elle est formée des membres suivants :
  - (b) Pour ce qui est des rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
    - (i) \_\_\_\_\_ a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
    - (ii) en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
    - (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
  - (c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
  - (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
-

- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.
- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** *Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée par l'information de sa soumission.*

## **7.20 Services professionnels – Généralités**

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.
- (c) L'article intitulé « Remplacement d'individus spécifiques » des Conditions générales 2035 a été supprimé et remplacé par ce qui suit :

### **Remplacement d'individus spécifiques**

- (i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'avis concernant le départ de la personne en question ou son incapacité à entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet), fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
  - (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
  - (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale.
- (ii) Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
  - (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;

- (B) d'évaluer les renseignements fournis en vertu du sous-alinéa 7.10c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division 7.10c)(ii)(A) ci-dessus ou encore exiger qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu de l'alinéa 7.10c).

En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites à la division c)(ii)(B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l'article « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource originale ou qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. Dans ce cas, l'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux ne relève pas l'entrepreneur de sa responsabilité de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

#### **7.21 Préservation des supports électroniques**

- (a) Avant de les utiliser sur l'équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l'entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L'entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- (b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l'entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu'ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

#### **7.22 Déclarations et garanties**

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de sa propre expérience et expertise et de celles des ressources qu'il propose qui ont donné lieu à l'attribution du contrat et à l'émission d'autorisations de tâches. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des autorisations de tâche. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a et qu'il aura et maintiendra pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

#### **7.23 Accès aux biens et aux installations du Canada**

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. S'il veut y avoir accès, il doit en faire la demande au responsable technique. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n'est pas tenu de fournir à l'entrepreneur l'une ou l'autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition

de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, il peut exiger une modification de la base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

#### **7.24 Responsabilités relatives au protocole d'identification**

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respecte les exigences d'auto-identification suivantes :

- (a) Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada) doivent s'identifier en tant que représentants de l'entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.
- (b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps.
- (c) Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, à la suite d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

## ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1 TITRE

Services professionnels en informatique

Volets :

1. Volet de travail 1 – Services à l'entreprise
2. Volet de travail 2 – Services d'applications Web
3. Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles
4. Volet de travail 4 – Services de TI
5. Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI
6. Volet de travail 6 – Services d'architecture
7. Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques
8. Volet de travail 8 – Services de bases de données

### 2 CONTEXTE

#### 2.1 Mandat d'Élections Canada

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt en tout temps à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral; administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*; surveiller l'observation de la législation électorale; mener des campagnes d'information du public et des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral; appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs.

#### 2.2 Objectif

La Direction générale du dirigeant principal de l'information doit fournir des services professionnels en matière de TI sur demande dans la région de la capitale nationale (RCN) afin d'appuyer le développement continu lié aux projets et aux interfaces (applications et entrepôt de données) d'Objectif 2020; les activités liées à l'installation et au déploiement des TI; la maintenance de toutes les applications traditionnelles existantes; et un soutien continu.

Objectif 2020 est une initiative clé considérée comme la fondation pour la réalisation de la transformation des services de vote d'Élections Canada. La suite d'applications informatiques actuellement utilisée par les directeurs du scrutin pour administrer les élections est en train d'être adaptée afin de répondre à des besoins opérationnels émergents concernant les lieux de vote, le recrutement du personnel, la gestion des dossiers et la communication des résultats.

### 3 PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit fournir à Élections Canada des services professionnels en informatique sur demande, à la suite d'une demande d'autorisation de tâches. Les autorisations de tâches peuvent être émises pour chacune des catégories de ressources désignées dans le tableau ci-dessous:

## 3.1 Catégories de ressources

## 3.1.1 Volet 1 - Services à l'entreprise

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
A.11	Testeur	2
B.1	Analyste des activités	2
B.14	Rédacteur technique	2
B.6	Analyste des systèmes opérationnels	2
P.10	Ordonnanceur de projet	2
P.11	Conseiller en assurance de la qualité/analyste	2
P.7	Coordonnateur de projet	2
P.9	Gestionnaire de projet	2
A.11	Testeur	3
B.1	Analyste des activités	3
B.14	Rédacteur technique	3
B.6	Analyste des systèmes opérationnels	3
P.10	Ordonnanceur de projet	3
P.11	Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3
P.7	Coordonnateur de projet	3
P.9	Gestionnaire de projet	3

## 3.1.2 Volet 2 – Services d'applications Web

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
A.11	Testeur	2
A.14	Développeur de page Web	2
A.7	Analyste-Programmeur – .NET	2
A.8	Analyste de systèmes	2
I.10	Architecte technique	2
I.11	Architecte de technologie	2
I.9	Administrateur de système	2
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	2
A.11	Testeur	3
A.14	Développeur de page Web	3
A.7	Analyste-Programmeur – .NET	3
A.8	Analyste de systèmes	3
I.10	Architecte technique	3
I.11	Architecte de technologie	3
I.9	Administrateur de système	3
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	3

## 3.1.3 Volet 3 – Services d'applications traditionnelles

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
A.11	Testeur	2
A.7	Analyste-Programmeur – .NET	2
A.7	Analyste-Programmeur – Java	2

A.7	Analyste-Programmeur – PL/SQL	2
P.8	Chef de projet	2
A.11	Testeur	3
A.7	Analyste-Programmeur – .NET	3
A.7	Analyste-Programmeur – Java	3
A.7	Analyste-Programmeur – PL/SQL	3
A.7	Analyste-Programmeur – PowerBuilder	3
P.8	Chef de projet	3

## 3.1.4 Volet 4 – Services de TI

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
A.7	Analyste-Programmeur – SCCM	2
B.1	Analyste des activités	2
I.11	Architecte de technologie – SCCM	2
I.9	Administrateur de système – SCCM	2
B.13	Spécialiste, soutien des opérations	2
B.6	Analyste des systèmes opérationnels	3
B.10	Spécialiste, service de dépannage	3
B.13	Spécialiste, soutien des opérations	3

## 3.1.5 Volet 5 – Services de sécurité de la TI

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
C.11	Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	2
C.12	Spécialiste en gestion des incidents	2
C.15	Spécialiste en informatique judiciaire	2
C.6	Ingénieur en sécurité des TI	2
C.7	Spécialiste en conception de la sécurité des TI	2
C.16	Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	2
C.3	Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité des TI	2
C.11	Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI	3
C.6	Ingénieur en sécurité des TI	3
C.16	Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	3
C.3	Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI	3

## 3.1.6 Volet 6 – Services d'architecture

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
I.10	Architecte technique	2
I.11	Architecte de technologie	2
I.5	Architecte en gestion de l'information (GI)	2
P.12	Spécialiste en gestion des risques	2
P.2	Architecte d'entreprise	2
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	2
I.10	Architecte technique	3
I.11	Architecte de technologie	3
I.5	Architecte en GI	3

P.12	Spécialiste en gestion des risques	3
P.2	Architecte d'entreprise	3
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	3

## 3.1.7 Volet 7 – Services d'opérations informatiques

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
I.9	Administrateur de système – Windows	2
I.9	Administrateur de système – Linux/administrateur stockage	2
I.9	Administrateur de système – Pare-feu	2
I.6	Analyste de réseau	3
I.9	Administrateur de système – Windows	3
I.9	Administrateur de système – Linux/administrateur stockage	3

## 3.1.8 Volet 8 – Services de bases de données

N° des SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCES	
I.2	Administrateur de bases de données	2
I.3	Analyste de base de données / Administrateur en GI	2
I.4	Modélisateur de données / Modélisateur en GI	2
I.2	Administrateur de bases de données	3
I.4	Modélisateur de données / Modélisateur en GI	3
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	3

La portée de la composante TI de l'initiative Objectif 2020 comprend l'architecture, la conception, le développement, la mise à l'essai, ainsi que les activités de publication et de déploiement visant à apporter un soutien continu en vue de la réalisation d'Objectif 2020 et toutes les mises à niveau et la maintenance des systèmes et des applications traditionnels.

De plus, la portée de l'initiative Objectif 2020 comprend :

- tous les changements apportés aux processus opérationnels ainsi qu'aux produits et aux services liés à la technologie de l'information qui appuient actuellement les fonctions opérationnelles d'inscription des électeurs en région;
- la production de rapports de gestion et la gestion de l'accès des utilisateurs au logiciel;
- les améliorations nécessaires apportées au service du Répertoire central de renseignements et à toutes les autres applications traditionnelles requises à l'appui d'Objectif 2020;
- les systèmes de réseaux requis en vue d'assurer la transmission de données et d'informations clés précises entre les applications traditionnelles et les composantes nécessaires de l'initiative Objectif 2020.

Le travail implique l'application du processus d'analyse fonctionnelle, par le recours à des méthodes et à des modèles normalisés, et la prestation de services et de conseils d'expert.

## 3.2 Tâches

**Remarque :** Bien qu'il existe une liste de tâches communes par catégorie pour les critères relatifs aux ressources de niveau 2 et 3, Élections Canada reconnaît que celles qui sont définies dans l'Autorisation de tâches peuvent requérir l'utilisation d'une ressource de niveau 3, car leur complexité dépend du projet ou du contexte opérationnel. Élections Canada décide du niveau de complexité selon une combinaison de facteurs, y compris un coût de projet plus élevé que 250 000 \$, une durée de plus de 6 mois, la

*participation de plus de deux directions générales, l'intégration de plus de deux systèmes ou une situation qui comporte de nombreux risques.*

### 3.2.1 Volet de travail 1 – Services à l'entreprise

#### A.11 Testeur – Niveaux 2 et 3

Le testeur doit accomplir les tâches suivantes :

- établir des stratégies de mise à l'essai
- rédiger des plans d'essai
- rédiger des rapports d'essai
- établir des calendriers de mise à l'essai
- communiquer les renseignements liés aux fonctions opérationnelles aux chefs des équipes de programmation, aux experts en matière d'opérations, aux analystes des activités et aux chefs de l'équipe responsable des essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU)
- établir ou améliorer un processus de gestion des défauts pour qu'il soit utilisé dans le cadre de projets et/ou par l'organisation
- coordonner les activités de mise à l'essai en collaboration avec l'équipe responsable des EAU du groupe opérationnel
- aider l'équipe de gestion de projet et le spécialiste en assurance de la qualité dans le cadre de la préparation des plans d'essai
- préparer des scénarios d'essai
- rédiger des jeux d'essai
- préparer des jeux d'essai manuellement ou à l'aide d'un outil automatisé comme Team Foundation Server
- estimer les efforts liés aux activités de mise à l'essai
- effectuer des scénarios d'essai
- noter les résultats des essais
- fournir des commentaires et contribuer à la rédaction des rapports d'essai
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure qui doivent être intégrées aux applications à l'aide d'une architecture axée sur le service (AAS)
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure, impliquant une intégration aux applications au niveau de la base de données, à l'aide de procédures enregistrées, de liens et/ou du lancement provoqué de la base de données
- mettre à l'essai une application Web opérationnelle essentielle à la mission de l'organisation, à l'aide d'une base de données d'au moins 2 000 utilisateurs
- analyser les exigences relatives aux données d'essai
- générer des données d'essai

#### B.1 Analyste des activités – Niveaux 2 et 3

L'analyste des activités doit accomplir les tâches suivantes :

- définir la portée, les avantages, les hypothèses, les dépendances, les répercussions et les problèmes relatifs aux investissements proposés pour un projet
- diriger la préparation d'analyses de rentabilité, de documents de présentation, de matériel de communication et de modèles de prévision des coûts
- rédiger des descriptions d'architecture opérationnelle dans un environnement de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI)
- réaliser une analyse des écarts et déterminer les étapes à suivre pour passer de l'état actuel à un état ultérieur pour les architectures cibles et de référence

- analyser les exigences fonctionnelles des activités pour déterminer les renseignements, procédures et flux décisionnels en suivant une méthode de gestion (p. ex., le Rational Unified Process [RUP], etc.)
- préparer les plans des processus opérationnels et le flux de travail de haut niveau en utilisant une méthode (p. ex., le langage de modélisation unifié) et des outils logiciels d'entreprise, de flux de travail et de modélisation organisationnelle comme Enterprise Architect (Sparx Systems)
- rencontrer des clients et des intervenants de façon individuelle et dans le cadre de séances de développement conjoint d'applications pour définir les exigences détaillées des activités
- consigner les exigences sous forme de cas d'utilisation

#### *B.14 Rédacteur technique – Niveaux 2 et 3*

Le rédacteur technique doit accomplir les tâches suivantes :

- rédiger et produire des documents sur les processus, des documents sur la configuration technique, des organigrammes et des gabarits, ainsi que des documents sur les processus liés à un cycle de développement de systèmes et sur les activités menées dans l'environnement des opérations de la TI
- élaborer des stratégies de planification du contenu des documents ainsi que des stratégies de distribution des documents
- établir des procédures de contrôle pour la réception, le suivi et la publication de documents techniques
- fournir des commentaires à l'appui de la production de rapports, y compris pour les documents techniques
- produire des graphiques, des tableaux, des diagrammes et des présentations PowerPoint ou d'autres formes descriptives, comme des feuilles de calcul, des schémas, etc., pour renforcer le contenu des documents

#### *B.6 Analyste des systèmes opérationnels – Niveaux 2 et 3*

L'analyste des systèmes opérationnels doit accomplir les tâches suivantes :

- diriger la rédaction de documents sur les exigences, la faisabilité et les spécifications
- évaluer les méthodes et les procédures opérationnelles existantes d'Élections Canada
- définir et consigner des éléments tels que le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer des dictionnaires de données
- analyser les options de l'architecture de haut niveau pour les intervenants
- recommander des solutions de rechange et des options aux intervenants
- élaborer des concepts et des spécifications de systèmes de haut niveau à partir d'exigences opérationnelles de haut niveau
- rédiger des documents techniques, comme les exigences en matière de conception, les exigences fonctionnelles, les plans de déploiement, etc.

#### *P.10 Ordonnanceur de projet – Niveaux 2 et 3*

L'ordonnanceur de projet doit accomplir les tâches suivantes :

- produire des documents, comme des lettres, des protocoles et des rapports sur l'état d'avancement des projets
- produire des présentations PowerPoint et des rapports budgétaires, des rapports sur la répartition des tâches, etc.
- tenir des registres des différentes activités des projets

- atténuer les risques associés aux éléments faisant l'objet de retards importants en mettant en œuvre des procédures établies par l'équipe de gestion du projet

#### *P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveaux 2 et 3*

Le conseiller en assurance de la qualité/analyste doit accomplir les tâches suivantes :

- automatiser le processus d'essai
- définir, élaborer, rédiger et recommander des processus, des procédures, des stratégies et des plans d'essai, ainsi que les meilleures pratiques en matière de mise à l'essai
- participer aux examens de conception fonctionnelle et technique
- effectuer des mises à l'essai fonctionnelles ou d'intégration des systèmes
- vérifier les résultats des essais
- relever les défauts de logiciel
- consigner les défauts de logiciel
- consulter les autres ressources du projet pour résoudre les défauts
- effectuer un suivi et fournir des recommandations aux autres membres de l'équipe

#### *P.7 Coordonnateur de projet – Niveaux 2 et 3*

Le coordonnateur de projet doit accomplir les tâches suivantes :

- aider l'équipe de gestion du projet à élaborer les plans du projet
- aider l'équipe de gestion du projet à établir le calendrier du projet
- aider l'équipe de gestion du projet à préparer les structures de répartition du travail
- aider l'équipe de gestion du projet à établir et à gérer les registres des problèmes
- participer à la préparation et à la production de matériel de communication destiné à l'équipe de gestion (p. ex. des séances d'information sur le projet, des mises à jour dans les tableaux de bord, des réunions avec le comité directeur, etc.) portant sur l'état d'avancement des projets et les préoccupations qui s'y rattachent
- participer aux réunions de projet, et rédiger des comptes rendus des décisions et des mesures prises
- distribuer les comptes rendus de réunions et les documents justificatifs à l'équipe de projet
- maintenir et mettre à jour un cahier de projet comportant des éléments comme le calendrier du projet, les rapports sur l'état d'avancement du projet, la correspondance, etc.
- entretenir et rédiger la correspondance et les dossiers électroniques et papier
- établir et entretenir un système de suivi
- préparer des documents de référence pour des réunions
- réunir et diffuser des documents d'information
- coordonner des conférences et des réunions, notamment préparer et distribuer des comptes rendus et de l'information stratégique

#### *P.9 Gestionnaire de projet – Niveaux 2 et 3*

Le gestionnaire de projet doit accomplir les tâches suivantes :

- formuler des recommandations concernant le projet destinées à l'équipe de gestion
- élaborer des présentations
- gérer les communications avec les intervenants en fournissant des renseignements sur le projet
- planifier et tenir des séances visant à fournir le calendrier, les étapes importantes, les réalisations, etc.
- Passer en revue la gestion des projets, les structures de gouvernance, les méthodes de travail et les

#### rapports

- cerner les meilleures pratiques en matière de gestion de projets au sein de l'industrie et du gouvernement du Canada
- effectuer des analyses des écarts et présenter les résultats à l'équipe de gestion accompagnés de recommandations sur la manière de passer de l'état actuel à l'état ultérieur prévu
- documenter les processus opérationnels
- Créer une analyse de rentabilité et/ou des documents de développement destinés à l'équipe de gestion
- gérer les projets au cours des phases de développement, de l'exploitation et/ou de la mise en œuvre
- gérer la structure de répartition du travail en l'examinant et en l'actualisant, et en y ajoutant de l'information, au besoin
- élaborer et mettre en œuvre des pratiques nouvelles ou améliorées de gestion de l'information
- relever et noter les changements, les problèmes, les risques et les interdépendances, et prendre les mesures nécessaires pour atténuer les risques

### 3.2.2 Volet de travail 2 – Services d'applications Web

#### A.11 Testeur – Niveaux 2 et 3

Le testeur doit accomplir les tâches suivantes :

- établir des stratégies de mise à l'essai
- rédiger des plans d'essai
- rédiger des rapports d'essai
- établir des calendriers de mise à l'essai
- communiquer les renseignements liés aux fonctions opérationnelles aux chefs des équipes de programmation, aux experts en matière d'opérations, aux analystes des activités et aux chefs de l'équipe responsable des essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU)
- établir et/ou améliorer un processus de gestion des défauts pour qu'il soit utilisé dans le cadre de projets et/ou par l'organisation
- coordonner les activités de mise à l'essai en collaboration avec l'équipe responsable des EAU du groupe opérationnel
- aider l'équipe de gestion de projet et le spécialiste en assurance de la qualité dans le cadre de la préparation des plans d'essai
- préparer des scénarios d'essai
- rédiger des jeux d'essai
- préparer des jeux d'essai manuellement ou à l'aide d'un outil automatisé comme Team Foundation Server
- estimer les efforts liés aux activités de mise à l'essai
- effectuer des scénarios d'essai
- noter les résultats des essais
- fournir des commentaires et contribuer à la rédaction des rapports d'essai
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure impliquant une intégration aux applications à l'aide d'une architecture axée sur le service (AAS)
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure impliquant une intégration aux applications au niveau de la base de données, à l'aide de procédures stockées, de liens et/ou du lancement provoqué de la base de données
- mettre à l'essai une application Web opérationnelle essentielle à la mission de l'organisation à l'aide d'une base de données d'au moins 2 000 utilisateurs
- analyser les exigences relatives aux données d'essai
- générer des données d'essai

#### A.14 Développeur de page Web– Niveaux 2 et 3

Le développeur de page Web doit accomplir les tâches suivantes :

- normalisation des pages Web et application aux pages Web des lignes directrices en matière d'accessibilité et d'utilisabilité
- déterminer les exigences de conception en fonction de l'examen et de l'analyse des documents sur les exigences opérationnelles
- participer et contribuer aux discussions sur la conception et formuler des recommandations relatives à la conception
- collaborer avec l'architecte technique, l'administrateur de la base de données et d'autres développeurs pour veiller à ce que tous les aspects de la conception de l'application, y compris les interactions avec les autres composants d'application/de logiciel, soient gérés correctement
- préparer et maintenir à jour les spécifications détaillées du projet attribué
- développer des cas d'essai, procéder à la mise à l'essai et à l'assurance de la qualité
- tenir à jour et gérer les pages Web existantes

#### A.7 Programmeur-analyste (.NET) – Niveaux 2 et 3

Le programmeur-analyste (.NET) doit accomplir les tâches suivantes :

- rédiger des documents détaillés relatifs aux spécifications fonctionnelles et conceptuelles de l'application
- rédiger des documents relatifs aux spécifications techniques
- appuyer et aider l'autorité technique d'Élections Canada dans le cadre des examens de sécurité du code .NET
- effectuer ou diriger les révisions de code
- établir l'embranchement du code et les stratégies de fusion
- définir les stratégies de validation de la couche de présentation
- créer un processus de génération d'applications automatisé utilisant Team Foundation Server Build Service, qui comprend des configurations multiples et cible des environnements multiples
- aider les techniciens avec les déploiements dans les environnements de pré-production et de production hébergés à l'extérieur
- élaborer et exécuter des plans et des scripts d'essai automatisés, y compris des plans et des scripts d'essai unitaires, des plans et des scripts d'essai d'intégration, une conception axée sur la mise à l'essai, une mise à l'essai axée sur le rendement du développement et une mise à l'essai de l'extensibilité
- appliquer les technologies et les normes de développement Web côté client, comme HTML5, jQuery, Ajax, CSS, Telerik, Kendo UI et les règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, aux interfaces des applications Web
- gérer le code source, faire le suivi des tâches à l'aide des éléments de travail, produire des versions automatisées et faire le suivi des défauts en utilisant Microsoft Team Foundation Server
- développer ou maintenir les applications opérationnelles essentielles à la mission de l'organisation, les applications utilisées dans l'ensemble de l'organisation ou les applications destinées au public conçues au moyen d'ASP.Net, et ce, à l'aide d'une base d'au moins 2 000 utilisateurs
- estimer les efforts liés aux tâches de développement
- élaborer ou maintenir des services intermédiaires d'architecture orientée vers les services à l'aide de Windows Communication Foundation
- développer ou maintenir les composants d'accès aux données qui permettent la connexion aux bases de données Oracle
- développer ou maintenir des applications ASP .Net prenant en charge les revendications au moyen

de Microsoft Windows Identity Foundation

#### *A.8 Analyste de systèmes – Niveaux 2 et 3*

L'analyste de systèmes doit accomplir les tâches suivantes :

- diriger la rédaction de documents sur les exigences, la faisabilité et les spécifications
- définir la portée, les avantages, les hypothèses, les dépendances et les répercussions des nouvelles exigences ou des modifications apportées au système
- développer des maquettes d'écran, des plans d'essai et des cas d'essai
- préparer ou coordonner les analyses d'options avec les intervenants
- élaborer des cas d'utilisation
- rédiger des documents sur les exigences opérationnelles
- procéder à l'élaboration des exigences liées aux applications conjointes et tenir des séances de conception d'application commune
- concevoir des graphiques et des documents sur le flux de travaux
- concevoir des documents de formation pour les utilisateurs

#### *I.10 Architecte technique – Niveaux 2 et 3*

L'architecte technique doit accomplir les tâches suivantes :

- développer des architectures d'application pour les applications existantes et les nouvelles applications
- promouvoir l'élaboration de pratiques exemplaires dans les secteurs suivants :
  - la gestion des besoins d'entreprise
  - l'architecture d'entreprise
  - l'architecture des applications
  - l'architecture axée sur les services
  - l'intégration des applications
  - la gestion et la modélisation des processus opérationnels
  - la gestion du cycle de vie de l'élaboration de logiciels et de l'information
  - la planification de la capacité
  - la conception des applications Web
- présenter des recommandations relatives à l'architecture des applications à l'équipe de gestion
- mettre en œuvre les recommandations
- rédiger et fournir des documents techniques
- préparer des exposés sur l'architecture à l'équipe de gestion et les présenter
- élaborer une stratégie relative aux services d'applications
- formuler des recommandations relatives aux outils liés au cycle de vie des services
- élaborer des processus liés au déploiement des applications

#### *I.11 Architecte de technologie – Niveaux 2 et 3*

L'architecte de technologie doit accomplir les tâches suivantes :

- élaborer des plans et des calendriers pour achever le développement d'un cadre d'architecture
- élaborer et appliquer des méthodes de développement des architectures
- développer des visions liées à l'architecture d'entreprise qui concernent les bases de référence et les objectifs suivants : architecture opérationnelle, architecture des données, architecture des applications et architecture des technologies
- définir les besoins prioritaires en architecture de l'organisation

- utiliser les cadres et la gouvernance liés à l'architecture orientée sur les services pour développer une solution de service
- réaliser des études d'impact sur la façon dont les changements apportés à l'architecture d'entreprise influenceront les projets prévus et courants d'une organisation
- élaborer des feuilles de route en matière d'architecture en se fondant sur The Open Group Architecture Framework (TOGAF)
- utiliser des processus opérationnels finaux optimisés comme intrants du modèle
- formuler des recommandations relatives au cadre d'architecture et les présenter à l'équipe de gestion
- sélectionner et/ou recommander les modèles de référence, les points de vue et les outils pour les nouveaux projets d'architecture

#### *I.9 Administrateur de système – Niveaux 2 et 3*

L'administrateur de système doit accomplir les tâches suivantes :

- fournir un soutien continu pour divers environnements Web, comme les environnements de développement, de mise à l'essai, d'EAU, de simulation et de production
- configurer les éléments et fournir du soutien et un service de dépannage pour résoudre les problèmes techniques
- créer des scripts pour Linux et les intergiciels, comme des scripts en langage Bash, PHP et ColdFusion et des scripts WebLogic (WLST), et fournir un service de dépannage à cet égard
- participer à l'établissement de plans et de lignes directrices pour appuyer les activités d'exploitation des systèmes
- documenter, créer et mettre à jour les diagrammes des architectures logiques et des configurations des systèmes
- analyser la performance des systèmes et recommander des améliorations
- installer, surveiller et mettre à niveau les systèmes d'exploitation, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller et mettre à niveau le matériel et les logiciels, et en assurer la maintenance

#### *A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveaux 2 et 3*

L'architecte d'applications et de logiciels doit accomplir les tâches suivantes :

- concevoir, planifier et réaliser des études et des analyses sur les nouveaux systèmes d'application et ceux existants
- concevoir des architectures conceptuelles, logiques et physiques
- concevoir des solutions pour des projets de TI complexes avec des composantes technologiques, requérant des exigences opérationnelles et le développement de systèmes
- concevoir des fonctions sur des projets de GI-TI
- fournir des directives à l'équipe de développement durant la mise en œuvre de la conception
- analyser et évaluer des solutions technologiques de rechange pour régler les problèmes opérationnels
- surveiller les tendances de l'industrie pour s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie
- concevoir des solutions au moyen d'un magasin de données opérationnelles ou d'un entrepôt de données
- évaluer les procédures et les méthodes existantes
- définir et consigner le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données
- définir les points d'entrée et de sortie, incluant un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé

### 3.2.3 Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles

#### A.11 Testeur – Niveaux 2 et 3

Le testeur doit accomplir les tâches suivantes :

- établir des stratégies de mise à l'essai
- rédiger des plans d'essai
- rédiger des rapports d'essai
- établir des calendriers de mise à l'essai
- communiquer les renseignements liés aux fonctions opérationnelles aux chefs des équipes de programmation, aux experts en matière d'opérations, aux analystes des activités et aux chefs de l'équipe responsable des essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU)
- établir et/ou améliorer un processus de gestion des défauts pour qu'il soit utilisé dans le cadre de projets et/ou par l'organisation
- coordonner les activités de mise à l'essai en collaboration avec l'équipe responsable des EAU du groupe opérationnel
- aider l'équipe de gestion de projet et le spécialiste en assurance de la qualité dans le cadre de la préparation des plans d'essai
- préparer des scénarios d'essai
- rédiger des jeux d'essai
- préparer des jeux d'essai manuellement ou à l'aide d'un outil automatisé comme Team Foundation Server
- estimer les efforts liés aux activités de mise à l'essai
- effectuer des scénarios d'essai
- noter les résultats des essais
- fournir des commentaires et contribuer à la rédaction des rapports d'essai
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure impliquant une intégration aux applications à l'aide d'une architecture axée sur le service (AAS)
- mettre à l'essai des solutions Web développées sur mesure impliquant une intégration aux applications au niveau de la base de données, à l'aide de procédures stockées, de liens et/ou du lancement provoqué de la base de données
- mettre à l'essai une application Web opérationnelle essentielle à la mission de l'organisation à l'aide d'une base de données d'au moins 2 000 utilisateurs
- analyser les exigences relatives aux données d'essai
- générer des données d'essai

#### A.7 Programmeur-analyste (.NET) – Niveaux 2 et 3

Le programmeur-analyste (.NET) doit accomplir les tâches suivantes :

- rédiger des documents détaillés relatifs aux spécifications fonctionnelles et conceptuelles de l'application
- rédiger des documents relatifs aux spécifications techniques
- appuyer et aider l'autorité technique d'Élections Canada dans le cadre des examens de sécurité du code .NET
- effectuer ou diriger les révisions de code
- établir l'embranchement du code et les stratégies de fusion
- définir les stratégies de validation de la couche de présentation
- créer un processus de génération d'applications automatisé utilisant Team Foundation Server Build Service, qui comprend des configurations multiples et cible des environnements multiples

- aider les techniciens dans les déploiements dans les environnements de pré-production et de production hébergés à l'extérieur
- élaborer et exécuter des plans et des scripts d'essai automatisés, y compris des plans et des scripts d'essai unitaires, des plans et des scripts d'essai d'intégration, une conception axée sur la mise à l'essai, une mise à l'essai axée sur le rendement du développement et une mise à l'essai de l'extensibilité
- appliquer les technologies et les normes de développement Web côté client, comme HTML5, jQuery, Ajax, CSS, Telerik, Kendo UI et les règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, aux interfaces des applications Web
- gérer le code source, faire le suivi des tâches à l'aide des éléments de travail, produire des versions automatisées et faire le suivi des défauts en utilisant Microsoft Team Foundation Server
- développer ou maintenir les applications opérationnelles essentielles à la mission de l'organisation, les applications utilisées dans l'ensemble de l'organisation ou les applications destinées au public conçues au moyen d'ASP .Net, et ce, à l'aide d'une base d'au moins 2 000 utilisateurs
- estimer les efforts liés aux tâches de développement
- élaborer ou maintenir des services intermédiaires d'architecture orientée sur les services à l'aide de Windows Communication Foundation
- développer ou maintenir les composants d'accès aux données qui permettent la connexion aux bases de données Oracle
- développer ou maintenir des applications ASP .Net prenant en charge les revendications au moyen de Microsoft Windows Identity Foundation

#### *A.7 Programmeur-analyste (PL/SQL) – Niveaux 2 et 3*

Le programmeur-analyste (PL/SQL) doit accomplir les tâches suivantes :

- concevoir et modéliser des bases de données Oracle à grande échelle à l'aide d'un outil de conception de bases de données commerciale comme Enterprise Architect (Sparx Systems)
- concevoir de façon détaillée les solutions d'intégration des applications qui seront déployées dans la couche de base de données et qui pourraient inclure des procédures enregistrées PL/SQL, des liens vers les bases de données et des déclencheurs
- installer et configurer l'application Oracle Text utilisée pour la prise en charge des exigences relatives aux requêtes « floues »
- diriger, réaliser ou participer aux examens de code
- appliquer la version de contrôle du code source à l'aide d'outils tels que Subversion (SVN) et Microsoft Team Foundation Server, et faire le suivi des tâches à l'aide des éléments de travail
- rédiger des cas d'essai unitaire
- exécuter les cas d'essai unitaire
- estimer les efforts liés aux tâches de développement ou de maintenance
- fournir des recommandations et transmettre ses connaissances aux autres ressources ou employés
- optimiser le rendement de la conception des bases de données
- optimiser le rendement des requêtes
- élaborer des documents détaillés sur la conception fonctionnelle et la conception d'applications
- créer des programmes PL/SQL
- regrouper les codes et scripts PL/SQL des bases de données pour les déployer dans les environnements d'essai, d'EAU, de pré-production et de production
- formuler des commentaires concernant le processus de gestion du changement d'Élections Canada dans une demande de changement
- selon les besoins, participer aux réunions hebdomadaires du Groupe consultatif technique ou aux autres réunions du Comité de gouvernance de la GI-TI afin d'étayer les demandes de changement

#### A.7 Programmeur/analyste (Java) – Niveaux 2 et 3

Le programmeur/analyste (Java) doit accomplir les tâches suivantes :

- rédiger des documents relatifs aux spécifications fonctionnelles et/ou conceptuelles de l'application
- utiliser les outils de développement d'applications Java pour faire ce qui suit :
  - créer manuellement des codes et des écrans et signaler les changements
  - fournir des applications en créant ou en interprétant des cas d'utilisation et des diagrammes UML
  - utiliser des progiciels de recherche d'informations (p. ex. SQL) lors de la livraison des applications
  - créer les codes et la documentation de l'application (y compris des diagrammes à catégories, des diagrammes d'interaction et des spécifications conceptuelles détaillées)
- développer des applications Web dans un environnement de production virtualisé VMWare
- réaliser l'application à l'aide de Maven
- mettre à jour le mappage objet-relationnel pris en charge par Hibernate
- déployer l'application sur un serveur d'applications J2EE comme le serveur d'application Glashfish ou Oracle
- diriger les membres de l'équipe et leur fournir des recommandations concernant le développement d'applications Java à n-niveaux
- communiquer des renseignements sur le développement des applications et les fonctions du produit final aux utilisateurs finaux et aux intervenants opérationnels
- appliquer la version de contrôle du code source à l'aide d'outils tels que SVN et Microsoft Team Foundation Server
- faire le suivi des tâches et les mettre à jour à l'aide d'outils tels que Team Foundation Server
- regrouper le code exécutable de l'application et la configuration en vue du déploiement dans divers environnements comme les environnements d'essai, d'EAU, de pré-production et de production
- formuler des commentaires concernant le processus de gestion du changement d'Élections Canada dans une demande de changement
- selon les besoins, participer aux réunions hebdomadaires du Groupe consultatif technique ou aux autres réunions du Comité de gouvernance de la GI-TI afin d'étayer les demandes de changement

#### A.7 Programmeur-analyste (PowerBuilder) – Niveau 3

Le programmeur-analyste (PowerBuilder) doit accomplir les tâches suivantes :

- obtenir les besoins opérationnels directement auprès des experts en la matière
- réaliser des études d'impact et estimer les efforts liés au développement pour la mise en place des changements proposés aux applications PowerBuilder
- créer et modifier des applications PowerBuilder en utilisant l'outil PowerBuilder Foundation Class Library
- créer et modifier les données des applications PowerBuilder et les objets Windows à l'aide de curseurs de bases de données
- mettre à jour l'outil de suivi des défauts et des problèmes tout au long du cycle de vie des défauts
- sauvegarder les modifications apportées aux codes des applications PowerBuilder à l'aide d'un système de contrôle des versions sources comme SVN ou Team Foundation Server
- développer et maintenir les applications PowerBuilder qui sont connectées aux bases de données suivantes :
  - version 11g ou ultérieure d'Oracle
  - version 10 ou ultérieure de SAP Sybase SQL Anywhere
- créer, modifier et déboguer les codes PL/SQL d'Oracle
- créer et modifier d'autres scripts (p. ex. ORCA, bat, cmd, ps1)
- transmettre des renseignements sur le développement et la mise à l'essai aux testeurs et aux

- responsables fonctionnels des applications
- regrouper le code exécutable de l'application et la configuration en vue du déploiement dans divers environnements comme les environnements d'essai, d'EAU, de pré-production et de production
- formuler des commentaires concernant le processus de gestion du changement d'Élections Canada dans une demande de changement
- selon les besoins, participer aux réunions hebdomadaires du Groupe consultatif technique ou aux autres réunions du Comité de gouvernance de la GI-TI afin d'étayer les demandes de changement

#### *P.8 Chef de projet, niveaux 2 et 3*

Le chef de projet doit accomplir les tâches suivantes :

- élaborer des plans intégrés détaillés pour la collecte des besoins opérationnels
- analyser les solutions de TI envisageables
- élaborer des plans de développement d'applications
- valider les coûts estimés et définir les liens avec d'autres domaines de projet compatibles avec les exigences du projet
- définir le cycle de vie des systèmes de GI-TI, incluant la gestion du projet, et fournir une expertise technique pour l'ensemble du plan
- définir et justifier les objectifs du projet
- fixer les exigences budgétaires
- déterminer la composition de l'équipe, ainsi que les fonctions et les responsabilités de chaque membre
- déterminer les termes de référence pour l'équipe de projet
- gérer la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques pour déterminer, analyser, planifier, suivre et contrôler les risques du projet
- effectuer des analyses des écarts et présenter les résultats à l'équipe de gestion, accompagnés de recommandations sur la manière de passer de l'état actuel à l'état ultérieur prévu
- formuler des commentaires concernant le processus de gestion du changement d'Élections Canada dans une demande de changement
- selon les besoins, participer aux réunions hebdomadaires du Groupe consultatif technique ou aux autres réunions du Comité de gouvernance de la GI-TI afin d'étayer les demandes de changement

#### 3.2.4 Volet de travail 4 – Services de TI

##### *A.7 Programmeur-analyste (SCCM), niveau 2*

Le programmeur-analyste (SCCM) doit accomplir les tâches suivantes :

- effectuer des essais unitaires
- effectuer des essais d'intégration
- effectuer des examens de code
- analyser et définir les besoins d'intégration selon la documentation fournie
- intégrer le logiciel, ce qui comprend notamment le développement et la mise à l'essai de scripts d'installation et de paquetages
- élaborer un programme de déploiement au moyen de MS SCCM
- utiliser Advanced Installer pour créer, déconstruire et modifier les paquetages de déploiement d'applications MSI/MST
- utiliser Microsoft VBScript, Visual Studio 2013 et Windows PowerShell pour le déploiement des scripts
- rechercher les scripts d'installation et les paramètres de ligne de commande soutenant l'installation en mode silencieux des applications commerciales en vue d'apporter des améliorations aux

installations futures

### *B.1 Analyste des activités, niveau 2*

L'analyste des activités doit accomplir les tâches suivantes :

- définir la portée, les avantages, les hypothèses, les dépendances, les répercussions et les problèmes relatifs aux investissements
- diriger la préparation d'analyses de rentabilité, de documents de présentation, de matériel de communication et de modèles de prévision des coûts
- développer des descriptions d'architecture opérationnelle dans un environnement de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI)
- réaliser une analyse des écarts et déterminer les étapes à suivre pour passer de l'état actuel à un état ultérieur pour les architectures cibles et de référence
- analyser les exigences fonctionnelles des activités pour déterminer les renseignements, procédures et flux décisionnels en suivant une méthode de gestion (p. ex., le Rational Unified Process [RUP], etc.)
- préparer les plans des processus opérationnels et le flux de travail de haut niveau en utilisant une méthode (p. ex., le langage de modélisation unifié) et des outils logiciels d'entreprise, de flux de travail et de modélisation organisationnelle comme Enterprise Architect (Sparx Systems)
- rencontrer des clients et des intervenants de façon individuelle et dans le cadre de séances de développement conjoint d'applications pour définir les exigences détaillées des activités
- consigner les exigences sous forme de cas d'utilisation

### *I.11 Concepteur d'architectures technologiques (SCCM), niveau 2*

Le concepteur d'architectures technologiques (SCCM) doit accomplir les tâches suivantes :

- fournir des conseils et des directives en vue d'aider le personnel de soutien de niveau 3 à résoudre des problèmes, si nécessaire
- assurer le lien avec les utilisateurs finaux afin de comprendre les difficultés inhérentes du soutien aux utilisateurs
- créer ou coordonner la création d'images pour ordinateur de bureau et tablettes, si nécessaire
- élaborer des plans et des calendriers de projet pour achever le cadre d'architecture des ordinateurs de bureau et des tablettes
- élaborer et/ou appliquer des méthodes d'élaboration des architectures
- aider l'équipe d'architecture d'entreprise à soutenir la vision de l'organisation, laquelle s'applique à l'architecture opérationnelle, des données, des applications et des technologies
- définir des besoins en matière d'architecture compatibles avec les priorités de l'organisation, en mettant l'accent sur les appareils de bureau et les tablettes
- évaluer l'impact des changements dans l'entreprise sur les personnes, les processus et les outils
- élaborer des feuilles de route en matière d'architecture basées sur le TOGAF
- formuler des recommandations relatives au cadre d'architecture et les présenter à l'équipe de gestion

### *I.9 Administrateur de système (SCCM), niveau 2*

L'administrateur de système (SCCM) doit accomplir les tâches suivantes :

- ajouter et mettre à jour la documentation SharePoint existante sur les nouvelles versions de SCCM et les correctifs appliqués
- effectuer les tâches journalières d'administration du serveur SCCM
- rester en lien avec les autres experts en la matière pour assurer le bon fonctionnement de

- l'environnement SCCM
- produire des rapports sur le SCCM
  - déterminer les correctifs à apporter à l'image de base pour les ordinateurs de bureau et recommander les mesures à prendre
  - tenir à jour l'image de base du bureau en y intégrant les correctifs requis (tous les produits de l'image de base)
  - produire des rapports sur les correctifs liés à l'image de base pour les ordinateurs de bureau
  - surveiller les correctifs, y compris les fonctionnalités suivantes associées au WSUS :
    - balayage des sites Web des fournisseurs et d'autres sources pour recueillir de l'information sur les correctifs et les nouvelles versions disponibles pour les produits exigés
    - recommandations au chef d'équipe concernant les mesures à prendre à l'égard des correctifs et des nouvelles versions
    - coordination avec les organes de gouvernance d'EC (comme GCT/GCB) et communication avec les utilisateurs finaux pour exécuter les mises à niveau requises
  - administrer la configuration du site et de la hiérarchie, ainsi que les points de distribution dans SCCM
  - gérer les utilisateurs administratifs, les rôles et la portée des mesures en matière de sécurité, ainsi que les comptes dans SCCM
  - gérer le processus de déploiement opérationnel de SCCM, incluant la bibliothèque de pilotes et les séquences de tâches
  - créer et gérer des annonces publicitaires, des programmes, des collections, des demandes et des rapports personnalisés dans SCCM
  - gérer et administrer la santé des clients SCCM, incluant le processus pour améliorer la santé des clients
  - résoudre les échecs de déploiement de SCCM et les problèmes de santé

### *B.13 Spécialiste du soutien opérationnel, niveaux 2 et 3*

Le spécialiste du soutien opérationnel doit accomplir les tâches suivantes :

- configurer les accès des utilisateurs
- configurer les profils d'utilisateur
- effectuer des sauvegardes et des récupérations
- effectuer les opérations journalières liées aux systèmes informatiques
- créer, modifier et fermer les comptes et les boîtes aux lettres du réseau local (capacité, messagerie vocale)
- créer, modifier ou supprimer des accès aux fichiers, à des boîtes aux lettres partagées, des contacts externes et des groupes de sécurité
- accéder, modifier ou supprimer des dossiers publics au moyen d'Enterprise Vault
- récupérer et modifier des listes de distribution
- gérer la fonction d'administration du réseau local et des comptes d'utilisateur
- accomplir des tâches de gestion de groupe, notamment l'octroi d'accès aux fichiers (ajout, modification, suppression de droits liés aux ressources dans les structures de fichier) et des fonctions liées à la sécurité (ajout de ressources aux groupes, modification et suppression d'accès aux ressources pour les groupes de sécurité)
- tenir à jour la liste de distribution par courriel
- réaliser les services administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement de TI commun des salles de réunion
- administrer les boîtes aux lettres des utilisateurs (création, augmentation de la taille, suppression)
- administrer les boîtes aux lettres partagées (création, augmentation de la taille, suppression)
- intégrer Enterprise Vault aux boîtes aux lettres et aux fichiers partagés

### *B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 3*

L'analyste des systèmes opérationnels doit accomplir les tâches suivantes :

- diriger la rédaction de documents sur les exigences, la faisabilité et les spécifications
- évaluer les méthodes et les procédures opérationnelles utilisées par EC et recommander des modifications afin d'améliorer les systèmes
- Déterminer et documenter des éléments tels que le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer des dictionnaires de données
- analyser les options de l'architecture de haut niveau pour les intervenants
- recommander des solutions de rechange et des options aux intervenants
- créer des concepts et des spécifications de systèmes de haut niveau à partir d'exigences opérationnelles de haut niveau
- rédiger des documents techniques, comme les exigences en matière de conception, les exigences fonctionnelles, les plans de déploiement, etc.

### *B.10 Spécialiste du service de dépannage, niveau 3*

Le spécialiste du service de dépannage doit accomplir les tâches suivantes :

- élaborer des procédures, des processus et des flux de travail pour le service de dépannage
- aider les concepteurs et le personnel des TI à concevoir des solutions de rechange et des processus de résolution des problèmes découlant des mises à niveau des systèmes de TI
- élaborer et gérer les besoins en matière de TI, les calendriers, les mesures à prendre et les besoins des clients
- assurer la gestion des services de coordination, de suivi, de mise à jour et de rapports
- fournir du soutien de troisième niveau pour les problèmes liés aux postes de travail
- régler les problèmes soulevés, notamment par le service de dépannage (mode réactif)
- intégrer les applications simples ou moyennement complexes en vue de leur distribution par l'intermédiaire de SCCM
- effectuer des analyses proactives des dossiers Axios (avec le service de dépannage) afin de détecter les problèmes qui pourraient toucher les postes de travail
- assurer le lien avec les fournisseurs, s'il y a lieu, concernant les problèmes techniques liés aux produits exigés
- participer à la création de solutions techniques pour les postes de travail

### 3.2.5 Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI

#### *C.11 Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI, niveaux 2 et 3*

Le spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- effectuer des évaluations des menaces et des risques (EMR) auxquels sont exposés les types de systèmes suivants, conformément à la méthode intégrée applicable :
  - applications Internet d'entreprise
  - applications multiniveau Web d'entreprise
  - systèmes utilisant une procédure d'authentification et d'autorisation fondée sur les déclarations
  - systèmes multiniveau à applications frontales mobiles
  - interfaces API Web
  - solutions basées sur l'infonuagique
  - infrastructure de base de données
  - infrastructure de réseau métropolitain et réseau étendu à forte latence

- applications géospatiales
- vérifier que les protections de sécurité des systèmes et des infrastructures de la TI sont conformes aux politiques et aux normes du gouvernement du Canada, et qu'elles sont appliquées conformément aux exigences en matière d'assurance de la qualité
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de certification et d'accréditation

#### *C.12 Spécialiste en gestion des incidents, niveau 2*

Le spécialiste en gestion des incidents doit accomplir les tâches suivantes :

- configurer l'infrastructure de sécurité de manière à assurer la prévention et la détection efficaces des événements liés à la sécurité
- assurer une surveillance continue de l'infrastructure afin de détecter les anomalies et les activités impliquant une menace
- réaliser une analyse rigoureuse des anomalies et des événements liés à la sécurité afin de détecter les incidents de sécurité et d'évaluer leur incidence
- recommander des mesures d'atténuation et de récupération en cas d'incident de sécurité
- générer des dossiers d'incident, assurer leur suivi et produire des rapports connexes
- analyser l'information sur les menaces et les vulnérabilités
- formuler des recommandations techniques détaillées concernant les mesures de prévention
- fournir des conseils et des directives relativement aux meilleures pratiques en matière de sécurité de la TI ainsi que des méthodes et des techniques d'attaque
- effectuer des analyses de vulnérabilité et recommander des mesures d'atténuation

#### *C.15 Spécialiste en informatique judiciaire, niveau 2*

Le spécialiste en informatique judiciaire doit accomplir les tâches suivantes :

- mettre les preuves numériques en images
- préserver la chaîne de possession des preuves numériques en vue des comparutions en cour
- effectuer des analyses judiciaires des preuves numériques suivantes :
  - preuve numérique provenant d'un environnement Windows
  - preuve numérique provenant d'un environnement Linux
  - preuve numérique provenant d'une application pare-feu ou d'un dispositif de sécurité
- élaborer des procédures d'exploitation normalisées en matière de sécurité et des directives sur la sécurité de la TI
- consigner les conclusions des analyses judiciaires pour différents destinataires :
  - les ressources techniques
  - l'équipe de gestion (le DG et les niveaux supérieurs)
  - les ressources humaines
  - les services juridiques

#### *C.6 Ingénieur en sécurité de la TI, niveaux 2 et 3*

L'ingénieur en sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- fournir du soutien en matière de conception et d'ingénierie de l'architecture de sécurité à l'équipe de sécurité d'EC
- assurer le soutien technique dans les domaines suivants :
  - les normes d'annuaire comme X.400, X.500 et SMTP
  - les systèmes d'exploitation comme MS, Unix, Linux et Novell
  - les protocoles réseau comme HTTP, FTP et Telnet
- appliquer les concepts fondamentaux des architectures sécurisées de la TI, les normes, les

- protocoles de communication et de sécurité comme IPSec, IPv6, SSL et SSH :
- aux routeurs, multiplexeurs et commutateurs réseau
  - aux services d'attribution de noms de domaines et protocoles de synchronisation réseau (NTP)
  - au renforcement de la sécurité du réseau, des applications et des hôtes
- fournir du soutien en matière de systèmes de détection et de prévention des intrusions, de défense contre les codes malveillants, d'intégrité des fichiers, de gestion de la sécurité d'entreprise et de coupe-feu
  - fournir du soutien en matière de technologies sans fil
  - fournir du soutien en matière d'algorithmes de chiffrement, de menaces techniques ainsi que de vulnérabilités des réseaux
  - préparer des rapports techniques comme des plans d'analyse des options et de mise en œuvre de solutions de sécurité de la TI

#### *C.7 Spécialiste en conception de la sécurité de la TI, niveau 2*

Le spécialiste en conception de la sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- utiliser .NET et les technologies connexes d'authentification/autorisation (SAML 2.0, LDAP, Kerberos) dans la conception des réseaux afin d'assurer leur sécurité
- intégrer ou concevoir l'un des dispositifs obligatoires de gestion des justificatifs internes ou externes du gouvernement du Canada (maCLÉ, CléGC),
- concevoir des architectures de TI pour des solutions de sécurité
- concevoir des solutions en matière de conception et d'identité conformes aux politiques du gouvernement du Canada
- concevoir et mettre en œuvre des solutions de modélisation de la délégation conformes à la représentation organisationnelle et aux techniques de modélisation des données communes du gouvernement du Canada
- remanier les cadres technologiques
- soutenir l'architecture axée sur le service dans le cadre du remaniement
- intégrer les solutions aux logiciels commerciaux
- formuler des recommandations et assurer le transfert des connaissances de manière que les clients puissent soutenir et utiliser les produits résultants

#### *C.16 Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, niveaux 2 et 3*

Le spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée doit accomplir les tâches suivantes :

- interpréter et mettre en application les articles 4 à 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada, ainsi que les règlements, politiques et lignes directrices se rapportant à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée
- réaliser des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée liés aux applications et aux systèmes, en s'appuyant sur la législation fédérale sur la protection des renseignements personnels
- soumettre sous format électronique et, s'il y a lieu, sur papier, les documents suivants à l'équipe de gestion :
  - documents sur les exigences en matière de protection des renseignements personnels
  - rapports sur la protection des renseignements personnels
  - présentations sur la protection des renseignements personnels
- élaborer des modèles de processus opérationnels et des diagrammes de flux de données
- élaborer des plans d'application
- atténuer les risques relevés lors des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

### *C.3 Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI, niveaux 2 et 3*

L'analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- effectuer des évaluations des menaces et des risques (EMR) auxquels sont exposés les types de systèmes suivants, conformément à la méthode intégrée applicable :
  - applications Internet d'entreprise
  - applications multiniveau Web d'entreprise
  - systèmes utilisant une procédure d'authentification et d'autorisation fondée sur les déclarations
  - systèmes multiniveau à applications frontales mobiles
  - interfaces API Web
  - solutions basées sur l'infonuagique
  - infrastructure de base de données
  - infrastructure de réseau métropolitain et réseau étendu à forte latence
  - applications géospatiales
- vérifier que les protections de sécurité des systèmes et des infrastructures de la TI sont conformes aux politiques et aux normes du gouvernement du Canada, et qu'elles sont appliquées suivant les exigences en matière d'assurance de la qualité
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de certification et d'accréditation (C et A)

#### 3.2.6 Volet de travail 6 – Services d'architecture

##### *1.10 Architecte technique – Niveaux 2 et 3*

L'architecte technique doit accomplir les tâches suivantes :

- développer des architectures d'application pour les applications existantes et les nouvelles applications
- promouvoir l'élaboration de pratiques exemplaires dans les secteurs suivants :
  - la gestion des besoins d'entreprise
  - l'architecture d'entreprise
  - l'architecture des applications
  - l'architecture axée sur les services
  - l'intégration des applications
  - la gestion et la modélisation des processus opérationnels
  - la gestion du cycle de vie de l'élaboration de logiciels et de l'information
  - la planification de la capacité
  - la conception des applications Web
- présenter des recommandations relatives à l'architecture des applications à l'équipe de gestion
- mettre en œuvre les recommandations
- rédiger et fournir des documents techniques
- préparer des exposés sur l'architecture à l'équipe de gestion et les présenter
- élaborer une stratégie relative aux services d'applications
- formuler des recommandations relatives aux outils liés au cycle de vie des services
- élaborer des processus liés au déploiement des applications

##### *1.11 Architecte de technologie – Niveaux 2 et 3*

L'architecte de technologie doit accomplir les tâches suivantes :

- élaborer des plans et des calendriers pour compléter le développement d'un cadre d'architecture.
- élaborer et appliquer des méthodes de développement des architectures

- développer des visions liées à l'architecture d'entreprise qui concernent les bases de référence et les objectifs suivants : architecture opérationnelle, architecture des données, architecture des applications et architecture des technologies
- préciser quelles sont les besoins relatifs à l'architecture qui répondent aux priorités de l'organisation en matière d'architecture
- utiliser les cadres et la gouvernance liés à l'architecture orientée sur les services pour développer une solution de service
- réaliser des études d'impact sur la façon dont les changements apportés à l'architecture d'entreprise influenceront les projets prévus et courants d'une organisation
- élaborer des feuilles de route en matière d'architecture en se fondant sur The Open Group Architecture Framework (TOGAF)
- utiliser des processus opérationnels finaux optimisés comme intrants du modèle
- formuler des recommandations relatives au cadre d'architecture et les présenter à l'équipe de gestion
- sélectionner et/ou recommander les modèles de référence, les points de vue et les outils pour les nouveaux projets d'architecture

#### *1.5 Architecte en gestion de l'information (GI) – Niveaux 2 et 3*

L'architecte en GI doit accomplir les tâches suivantes :

- analyser les architectures de GI
- analyser et élaborer une architecture de l'information d'entreprise exhaustive
- produire des documents qui précisent la conception et les recommandations découlant de l'analyse
- définir et évaluer les exigences des clients en matière d'information
- mettre en application l'architecture de l'information
- cerner et évaluer les options possibles pour la gestion des métadonnées
- concevoir des documents cadres et des plans d'action stratégiques
- formuler des recommandations stratégiques à l'équipe de gestion (p. ex., la rédaction de documents stratégiques pour une utilisation par l'équipe de gestion dans le contexte du gouvernement du Canada)
- présenter des recommandations à l'équipe de gestion
- mener des séances de conception d'application commune
- analyser, définir et consigner les besoins relatifs aux données opérationnelles et aux données du système
- analyser, définir et consigner les besoins relatifs aux métadonnées pour les systèmes d'information
- concevoir des documents techniques pour l'architecture de l'information d'entreprise aux fins d'examen et d'approbation par l'équipe de gestion

#### *P.12 Spécialiste en gestion des risques – Niveaux 2 et 3*

Le spécialiste en gestion des risques doit accomplir les tâches suivantes :

- déterminer les risques du projet
- analyser les risques du projet
- planifier des mesures d'atténuation des risques du projet
- atténuer les risques du projet, notamment les risques liés au budget ou à l'échéancier
- veiller à ce que les intervenants assument la responsabilité des risques de la façon suivante :
  - déterminer et analyser le risque
  - repérer et mobiliser le responsable
  - déterminer l'ordre de priorité des risques
  - surveiller les risques
  - contrôler les risques

- préparer des plans de gestion des risques
- utiliser une méthode de gestion des risques pour accomplir l'ensemble des tâches associées à la gestion des risques

## *P.2 Architecte d'entreprise – Niveaux 2 et 3*

L'architecte d'entreprise doit accomplir les tâches suivantes :

- élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies afin de répondre aux besoins opérationnelles et aux objectifs d'entreprise à long terme, ce qui comprend :
  - un cadre ou des principes liés à l'architecture orientée sur les services
  - des normes d'architecte d'applications fondées sur J2EE
  - des normes d'architecture de données fondées sur les bases de données Oracle
- évaluer des solutions de rechange en matière de technologie et d'architecture pour :
  - créer des spécifications techniques qui concilient les exigences des responsables fonctionnels et les objectifs d'entreprise à long terme
  - intégrer les services aux entreprises et les objets de données
  - obtenir l'approbation des responsables fonctionnels et des autorités au sein de l'entreprise
- déterminer et consigner les normes liées aux solutions d'entreprise dans les domaines suivants :
  - authentification
  - interfaces de services
  - messagerie
  - objets de données
  - sécurité d'application
- surveiller les tendances de l'industrie pour s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie

## *A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveaux 2 et 3*

L'architecte d'applications et de logiciels doit accomplir les tâches suivantes :

- concevoir, planifier et réaliser des études et des analyses sur les nouveaux systèmes d'application et ceux existants
- concevoir des architectures conceptuelles, logiques et physiques
- concevoir des solutions pour des projets de TI complexes portant sur des composantes technologiques, requérant des besoins opérationnels et le développement de systèmes
- concevoir des fonctions sur des projets de GI-TI
- fournir des directives à l'équipe de développement durant la mise en œuvre de la conception
- analyser et évaluer des solutions de technologie alternative pour régler les problèmes opérationnels
- surveiller les tendances de l'industrie pour s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie
- concevoir des solutions au moyen d'un magasin de données opérationnelles ou d'un entrepôt de données
- évaluer les procédures et les méthodes existantes
- définir et consigner le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données
- définir les points d'entrée et de sortie, incluant un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé

### 3.2.7 Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques

#### 1.9 Administrateur de système (MS Windows) – Niveaux 2 et 3

L'administrateur de système (MS Windows) doit accomplir les tâches suivantes :

- installer, surveiller et mettre à niveau les systèmes d'exploitation de Windows, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller et mettre à niveau le matériel et les logiciels de Windows, et en assurer la maintenance
- travailler avec des analystes des systèmes opérationnels, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients et intervenants afin de maintenir et d'améliorer la performance des logiciels
- diagnostiquer et résoudre les problèmes techniques
- lancer les procédures d'administration de système, comme les procédures de copie de renfort et de reprise des activités
- analyser la performance des systèmes et recommander des améliorations
- appliquer, pendant les heures de fermeture, les correctifs aux systèmes d'exploitation et aux applications de Windows pour tous les environnements (y compris l'élaboration, la mise à l'essai et la production), à la demande de l'autorité technique
- effectuer des travaux de production pendant les heures de fermeture, à la demande de l'autorité technique
- fournir un soutien pendant et après les heures d'ouverture pour la durée des élections générales et des élections partielles, à la demande de l'autorité technique
- fournir des documents portant sur les tâches effectuées pendant et après les heures d'ouverture (ces documents doivent être en format Word et doivent décrire les procédures techniques ainsi que les résultats)
- fournir un soutien continu pour divers environnements, au minimum les suivants :
  - développement
  - mise à l'essai
  - essais d'acceptation par l'utilisateur
  - positionnement
  - production
- étudier et évaluer les technologies existantes et émergentes en interagissant avec des fournisseurs et d'autres experts techniques

#### 1.9 Administrateur de système (Linux/administrateur stockage) – Niveaux 2 et 3

L'administrateur de système (Linux/administrateur stockage) doit accomplir les tâches suivantes :

- installer, surveiller et mettre à niveau les systèmes d'exploitation de Linux, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller et mettre à niveau le matériel et les logiciels de Linux, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller, mettre à niveau les systèmes de stockage d'EMC, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller, mettre à niveau le système d'opération des systèmes de stockage d'EMC, et en assurer la maintenance
- travailler avec des analystes des systèmes opérationnels, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients et intervenants afin de maintenir et d'améliorer la performance des logiciels
- diagnostiquer et résoudre les problèmes techniques
- lancer les procédures d'administration de système, comme les procédures de copie de renfort et de

- reprise des activités
- analyser la performance des systèmes et recommander des améliorations
  - appliquer pendant les heures de fermeture les correctifs aux systèmes d'exploitation et/ou aux applications de Linux pour tous les environnements, à la demande de l'autorité technique
  - effectuer, pendant les heures de fermeture, des travaux sur les environnements de production, à la demande de l'autorité technique
  - fournir une assistance technique pendant et après les heures d'ouverture pour la durée des élections générales et des élections partielles, à la demande de l'autorité technique
  - fournir un soutien sur demande pendant et après les heures d'ouverture pour la durée des élections générales et des élections partielles, à la demande de l'autorité technique
  - fournir des documents portant sur les tâches effectuées pendant et après les heures d'ouverture
  - fournir un soutien continu pour divers environnements, au minimum les suivants :
    - développement
    - mise à l'essai
    - essais d'acceptation par l'utilisateur
    - positionnement
    - production
  - étudier et évaluer les technologies existantes et émergentes (une technologie émergente est une nouvelle technologie en cours d'élaboration ou qui sera élaborée dans les cinq à dix prochaines années) en interagissant avec des fournisseurs et d'autres experts techniques

#### 1.9 Administrateur de système (pare-feu) – Niveau 2

L'administrateur de système (pare-feu) doit accomplir les tâches suivantes :

- installer, surveiller, mettre à niveau des systèmes d'exploitation ou des micrologiciels, et en assurer la maintenance
- installer, surveiller, mettre à niveau du matériel et des logiciels ou des micrologiciels, et en assurer la maintenance
- configurer et gérer les systèmes de gestion de la sécurité (pare-feu, réseau privé virtuel avec accès à distance, systèmes de prévention des intrusions, logiciels antivirus et antipourriels) d'Élections Canada
- travailler avec des analystes des systèmes opérationnels, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients et intervenants afin de maintenir et d'améliorer la performance des applications d'Élections Canada
- régler les problèmes techniques en appliquant ses aptitudes en résolution de problèmes afin de résoudre les problèmes de diagnostic
- analyser la performance des systèmes et recommander des améliorations
- appliquer pendant les heures de fermeture les correctifs aux systèmes d'exploitation et/ou aux micrologiciels pour tous les environnements (élaboration, mise à l'essai et production), à la demande du responsable technique
- effectuer pendant les heures de fermeture des travaux de production, comme des changements de configuration, à la demande de l'autorité technique
- fournir un soutien pendant et après les heures d'ouverture pour la durée des élections générales et des élections partielles, à la demande de l'autorité technique
- fournir un soutien sur appel pendant et après les heures d'ouverture pour la durée des élections générales et des élections partielles, à la demande de l'autorité technique
- fournir des documents décrivant les tâches effectuées pendant et après les heures d'ouverture
- effectuer des travaux sur les systèmes d'Élections Canada pour les environnements suivants, au minimum :
  - développement
  - mise à l'essai

- essais d'acceptation par l'utilisateur
- positionnement
- production
- étudier et évaluer les technologies existantes et émergentes d'avant-garde en interagissant avec des fournisseurs et d'autres experts techniques

#### *1.6 Analyste de réseau – Niveau 3*

L'analyse de réseau doit accomplir les tâches suivantes :

- diagnostiquer les défaillances ou les problèmes du réseau et régler les problèmes des utilisateurs à partir du bureau de service
- respecter les normes d'Élections Canada dans les documents portant sur tous les environnements de réseau de données, comprenant les configurations minimales des appareils, les paramètres de sécurité du réseau et les procédures de surveillance, d'enregistrement et de gestion de tous les éléments du réseau
- gérer, surveiller et appuyer les infrastructures de réseaux de données filaires et sans fil, les produits de communication de données tels que les commutateurs, les routeurs et les passerelles à accès à distance appuyant le réseau de stockage, le réseau local et le réseau étendu
- configurer et gérer le réseau de communication de données d'Élections Canada, y compris la configuration et la gestion des commutateurs, des routeurs, des pare-feu et des passerelles à accès à distance de tous les réseaux de données
- surveiller, créer, tenir à jour et mettre en application des procédures de diagnostic pour l'ensemble des serveurs, des composantes réseau et de l'équipement de communication de données d'Élections Canada
- concevoir et documenter des architectures techniques nouvelles ou modifiées pour assurer une connexion à distance entre les bureaux des directeurs du scrutin et l'administration centrale d'Élections Canada, en faire un prototype et le présenter
- concevoir et mettre en place des stratégies de réseautage avec de multiples fournisseurs
- créer des petits utilitaires, programmes ou scripts pour effectuer des tâches d'automatisation d'entretien du système ou d'application au moyen d'outils comme VBScript et des programmes .NET
- collaborer avec des équipes de ressources principales dans la conception de solutions technologiques d'entreprise
- effectuer des évaluations d'environnement sur la production, la mise à l'essai et le développement
- recueillir les exigences en matière de réseau auprès des clients et des partenaires
- assurer le transfert des connaissances et la formation technique des concepteurs de systèmes et du personnel de soutien sur le réseau d'Élections Canada
- configurer et optimiser les installations de réseaux
- étudier et évaluer les technologies réseau existantes et à venir en interagissant avec des fournisseurs et d'autres experts techniques

#### *3.2.8 Volet de travail 8 – Services de bases de données*

##### *1.2 Administrateur des bases de données – Niveaux 2 et 3*

L'administrateur des bases de données doit accomplir les tâches suivantes :

- développer des applications Web au moyen des outils suivants :
  - Oracle, version 10g
  - langage PL/SQL
- rédiger des énoncés SQL complexes et ajuster les énoncés SQL
- élaborer des modèles de données de SGDR comportant de multiples entrées et une modélisation

- conceptuelle, logique et physique
- concevoir et mettre en œuvre des plans de migration et de conversion de données
  - élaborer des procédures de conversion de données
  - valider les données converties ou migrées
  - formuler des recommandations quant à la nouvelle application
  - élaborer des procédures relatives aux bases de données et des scripts des bases de données (requêtes)
  - faire l'essai des procédures en vue du développement, de l'intégration et de la mise à l'essai de nouvelles applications.

### *1.3 Analyste de base de données/administrateur en GI – Niveau 2*

L'analyste de base de données/administrateur en GI doit accomplir les tâches suivantes :

- définir de nouvelles structures des bases de données
- déterminer la stratégie de conversion des données
- définir des spécifications de conversion des bases de données
- finaliser la stratégie de conversion
- collaborer avec les utilisateurs afin de tenir à jour et de protéger les bases de données
- cerner les améliorations nécessaires aux bases de données actuelles en déterminant les besoins des utilisateurs en matière d'information ainsi que les besoins de rendement du système et les exigences fonctionnelles
- élaborer et mettre en œuvre des procédures qui assureront l'exactitude, l'intégralité et le caractère opportun des données stockées dans les bases de données
- servir de médiateur dans les conflits qui découlent des besoins des utilisateurs quant à l'utilisation des données et les régler
- conseiller les programmeurs, les analystes et les utilisateurs sur l'utilisation efficace des données

### *1.4 Modélisateur de données/modélisateur en GI – Niveaux 2 et 3*

Le modélisateur de données/modélisateur en GI doit accomplir les tâches suivantes :

- convertir les besoins opérationnels en modèles de données appuyant des solutions à long terme
- travailler avec l'équipe de développement d'applications afin de mettre en œuvre des stratégies de données, créer des flux de données et développer des modèles de données conceptuels
- créer des modèles de données logiques et physiques en fonction des pratiques exemplaires de l'industrie pour optimiser la qualité des données et limiter la redondance
- optimiser et mettre à jour les modèles de données logiques et physiques pour appuyer les nouveaux projets et les applications existantes
- maintenir des modèles de données conceptuels, logiques et physiques et les métadonnées correspondantes
- appliquer les pratiques exemplaires d'Élections Canada et/ou de l'industrie en ce qui a trait aux conventions de nomenclature et les pratiques de programmation standard pour assurer la cohérence des modèles de données
- recommander des occasions pour réutiliser les modèles de données dans de nouveaux environnements
- effectuer la rétro-ingénierie des modèles de données physiques des bases de données et des scripts SQL
- évaluer les modèles de données et les bases de données physiques pour repérer toute variation et tout écart
- valider les objets de données opérationnelles pour en assurer l'exactitude et l'intégralité
- analyser les problèmes d'intégration des systèmes liés aux données et proposer des solutions

adéquates

#### A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3

L'architecte d'applications et de logiciels doit accomplir les tâches suivantes :

- concevoir, planifier et réaliser des études et des analyses sur les nouveaux systèmes d'application et ceux existants
- concevoir des architectures conceptuelles, logiques et physiques
- concevoir des solutions pour des projets de TI complexes portant sur des composantes technologiques incluant des exigences opérationnelles et le développement de systèmes
- concevoir des fonctions sur des projets de GI-TI
- fournir des directives à l'équipe de développement durant la mise en œuvre de la conception
- analyser et évaluer des solutions de technologie alternative pour régler les problèmes opérationnels
- surveiller les tendances de l'industrie pour s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie
- concevoir des solutions au moyen d'un magasin de données opérationnelles ou d'un entrepôt de données
- évaluer les procédures et les méthodes existantes
- définir et consigner le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données
- définir les points d'entrée et de sortie, incluant un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé

#### 4 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit fournir tous les produits livrables décrits dans les autorisations de tâches approuvées. Le format de tous les produits livrables sera détaillé dans chaque autorisation de tâches approuvée.

#### 5 ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

Les initiatives de développement d'Objectif 2020, ainsi que l'entretien continu des applications existantes, doivent se conformer à l'environnement de développement d'application d'Élections Canada (EDAEC), suivre les pratiques exemplaires du cycle de vie de l'élaboration de logiciels d'Élections Canada et s'harmoniser avec la vision de l'architecture d'entreprise d'Élections Canada.

##### 5.1 Environnement informatique d'Élections Canada

Élections Canada utilise plus de 200 applications d'entreprise développées sur mesure et plus de 20 applications disponibles sur le marché pour soutenir et rationaliser les processus de travail, les données d'accès et le traitement de millions de transactions liées aux électeurs. Ces applications d'entreprise sont des outils essentiels pour répondre aux besoins continus d'Élections Canada et des citoyens canadiens.

Les chiffres suivants donnent un aperçu du niveau actuel de soutien de la TI au sein d'Élections Canada :

- plus de 900 postes de travail environ;
- environ 300 terminaux appareils BlackBerry et téléphones cellulaires;
- environ 1 600 serveurs (physiques et virtuels);
- un site d'hébergement Web externe;
- des réseaux internes reliant plus de 630 points de service;
- des liens externes vers de nombreux partenaires (les provinces, les territoires, les ministères des

Transports, d'autres ministères comme le Bureau de l'état civil, l'Agence du revenu du Canada et certains organismes électoraux provinciaux);

- plus de 200 applications d'entreprise développées sur mesure;
- environ 600 produits de logiciels (y compris les produits pour le développement de logiciels);
- téléphonie : 1 million d'appels (certains systèmes de réponse vocale sont automatisés);
- courriel : plus de 150 000 courriels reçus par semaine (et plus de 500 000 courriels indésirables bloqués chaque semaine);
- plus de 80 téraoctets de données.

## 5.2 Plateforme de développement

- Microsoft .NET 4.5 (certaines applications dans les versions précédentes)
  - développement Web 'front-end' basé sur un navigateur
  - services Web
  - modèles d'objets
  - C#
- base de données Oracle 11g
  - modèles de données
  - procédures stockées PL/SQL
- autre SGBDR
  - SQL Server de Microsoft
- système d'exploitation
  - serveurs Windows
  - Linux
- serveur Web
  - services d'information sur Internet
- serveur d'applications J2EE (utilisation limitée)
  - serveur d'applications GlassFish d'Oracle

## 5.3 Outils de développement

Langages de programmation

- .NET #C, VB
- Langage PL/SQL d'Oracle
- PowerBuilder 12.5

Usage restreint

- Java
- C++

Système de contrôle des versions

- Team Foundation Server de Microsoft

VisualSVN

Outils de productivité

- Visual Studio
- Oracle SQL Developer
- Quest TOAD
- Benthic Golden

## 6 BESOINS SUR APPEL

Il se peut qu'un service sur appel soit nécessaire lors des périodes électorales, de même que le travail de fin de semaine occasionnellement, pour le soutien après les heures sur appel.

### 6.1 Généralités

- (a) L'expression « disponible dans un délai raisonnablement court » signifie être disponible, au besoin, sur le lieu de travail dans les deux heures ou moins. Lorsqu'une ressource contractuelle est un soutien de garde et qu'elle reçoit un appel, une confirmation est nécessaire, par téléphone, le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans un délai de 15 minutes ou moins.
- (b) Le soutien de garde est basé sur une disponibilité à être rappelé au travail 24 heures sur 24, sept jours sur sept.
- (c) Le soutien par rappel au travail est basé sur la prestation de services, que ce soit à partir de la maison ou sur les lieux de travail, selon ce qui est approprié en fonction du problème. Les heures de garde ne peuvent pas être comptabilisées comme temps pour lequel le soutien par rappel est fourni

Si le service sur appel est nécessaire, il sera calculé à raison d'une demi-heure de salaire pour chaque période de quatre heures sur appel.

## 7 LANGUE DE TRAVAIL

Tous les travaux seront exécutés et livrés en anglais. Tous les documents écrits livrables doivent être rédigés en anglais. Élections Canada pourrait demander la livraison de produits précis en français.

- A.1. Les ressources de l'entrepreneur qui font partie des catégories suivantes doivent offrir leurs services en anglais et en français :
- A.2.
  - Spécialiste du service de dépannage, niveau 3
  - Analyste des activités – Niveaux 2 et 3
- A.3. Les ressources de l'entrepreneur dans les catégories suivantes peuvent être tenues de fournir des services en français et en anglais, selon l'autorisation de tâches approuvée :
- A.4.
  - Spécialiste du soutien opérationnel, niveaux 2 et 3

## 8 LIEU DE TRAVAIL

Le travail sera effectué sur les sites d'Élections Canada dans la RCN.

## 9 CONTRAINTES

Lors d'événements non électoraux, le travail doit être fait sur place, pendant un horaire de travail normal, du lundi au vendredi, pour un quart de 7,5 heures entre 7 h et 18 h.

Pendant les élections générales ou les référendums fédéraux, les entrepreneurs peuvent être appelés à faire du travail par quart ou des heures supplémentaires tout au long de la semaine, y compris les fins de semaine et les jours fériés.

Toutes les ressources devront :

- remplir des feuilles de temps hebdomadaires
- signaler rapidement les problèmes et les risques

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- fournir des rapports de situation aux deux semaines
- fournir des mises à jour verbales sur demande

## 10 EXIGENCES RELATIVES AUX DÉPLACEMENTS

Aucun déplacement n'est requis.

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

### VOLET DE TRAVAIL 1 - Services à l'entreprise

#### PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :

Période initiale du contrat		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

#### PÉRIODES D'OPTION :

Période d'option 1		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 2 - Services d'applications Web****PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

### **VOLET DE TRAVAIL 3 - Services d'applications traditionnelles**

#### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 4 - Services de TI**

**PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

#### **VOLET DE TRAVAIL 5 - Services de sécurité de la TI**

##### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

##### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 6 - Services d'architecture**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 7 - Services d'opérations informatiques**

**PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 8 - Services de bases de données**

**PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	
--	----------	--

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** *Seulement un ensemble des tableaux ci-dessus selon son applicabilité au champ de travail, sera inclut avec les montants dans un contrat subséquent.*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE C**  
**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Voir le document en pièce jointe

## PIÈCE JOINTE 1

### FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
<b>Dénomination sociale du soumissionnaire</b>	
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour obtenir des précisions)</b>	Nom
	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire</b> [voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003] <b>[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu'en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]</b>	
<b>Compétence du contrat</b> : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
<b>Anciens fonctionnaires</b> Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Ancien fonctionnaire », dans la Partie 2 de la demande de soumissions.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini dans la demande de soumissions? Oui ____ Non ____ Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des

	dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ____ Non ____ Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.	
<b>Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire</b> [Indiquer le niveau et la date d'attribution] <b>[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le nom dans l'attestation de sécurité doit correspondre à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le soumissionnaire.]</b>		
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que : 1. le soumissionnaire considère que lui-même et les ressources qu'il propose peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions; 3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts; 4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions.		
<b>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PIÈCE JOINTE 2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 1 – Services à l'entreprise

Tableau 1 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 1 – Services à l'entreprise

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)								
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services professionnels en TI;</li><li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li><li>3) les jours facturables doivent avoir été fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li><li>4) Le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.1 du Volet de travail 1 – Services à l'entreprise.</li></ol> <p>Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</p> <table border="1" data-bbox="1198 865 1351 1759"><thead><tr><th data-bbox="1198 1335 1256 1759">Catégorie de ressources</th><th data-bbox="1198 865 1256 1335">Nombre minimal de jours facturables</th></tr></thead><tbody><tr><td data-bbox="1256 1335 1289 1759">Testeur</td><td data-bbox="1256 865 1289 1335">1 070</td></tr><tr><td data-bbox="1289 1335 1321 1759">Analyste des activités</td><td data-bbox="1289 865 1321 1335">2 200</td></tr><tr><td data-bbox="1321 1335 1351 1759">Rédacteur technique</td><td data-bbox="1321 865 1351 1335">1 375</td></tr></tbody></table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Testeur	1 070	Analyste des activités	2 200	Rédacteur technique	1 375	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables									
Testeur	1 070									
Analyste des activités	2 200									
Rédacteur technique	1 375									

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<table border="1"><tbody><tr><td>Analyste des systèmes opérationnels</td><td>1 250</td></tr><tr><td>Ordonnanceur de projet</td><td>750</td></tr><tr><td>Spécialiste ou analyste en AQ</td><td>750</td></tr><tr><td>Coordonnateur de projet</td><td>1 025</td></tr><tr><td>Gestionnaire de projet</td><td>1 400</td></tr></tbody></table>	Analyste des systèmes opérationnels	1 250	Ordonnanceur de projet	750	Spécialiste ou analyste en AQ	750	Coordonnateur de projet	1 025	Gestionnaire de projet	1 400	
Analyste des systèmes opérationnels	1 250											
Ordonnanceur de projet	750											
Spécialiste ou analyste en AQ	750											
Coordonnateur de projet	1 025											
Gestionnaire de projet	1 400											
<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b>  À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.  Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes : i) le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire; ii) le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions; iii) le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.											

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.  
634eI

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634eI

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634eI05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Critères d'évaluation cotés : Exemple

Tableau 2 : Exemple de scénario d'évaluation (C1) s'appliquant à tous les volets de travail

Catégorie de ressources	Scénario d'évaluation			
	(A)	(B)	(C)	(D)
	Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire	Minimum indiqué au critère O1	Dépassement par le soumissionnaire	Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)
Testeur	3 000	1 260	(C)=(A)-(B) 1 740	(D)=(C)/(B)*100 100
Développeur Web	4 000	1 500	2 500	100
Programmeur-analyste	3 500	2 000	1 500	75
Analyste de systèmes	2 500	1 000	1 500	100
Architecte technique	1 500	500	1 000	100
Architecte de technologie	1 500	500	1 000	100
Administrateur de système	2 300	1 000	1 300	100
Architecte d'applications et de logiciels	1 400	525	875	100
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 800 * 100 = note sur 100</b>				<b>775 sur 800</b>
				<b>96,875 sur 100</b>

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 1 – Services à l'entreprise**

**Tableau 3 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 1 – Services à l'entreprise**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Max # Points																																																													
	Critères cotés																																																																
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.</p> <p>Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.</p>			100																																																													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Scénario d'évaluation</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Catégorie de ressources</th> <th rowspan="2">(A) Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</th> <th rowspan="2">(B) Minimum indiqué au critère O1</th> <th colspan="2">Jours facturables</th> </tr> <tr> <th>(C) Dépassement par le soumissionnaire (C)=(A)-(B)</th> <th>(D) Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum) (D)=(C)/(B)*10 0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Testeur</td> <td></td> <td>1 070</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Analyste des activités</td> <td></td> <td>2 200</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rédacteur technique</td> <td></td> <td>1 375</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Analyste des systèmes opérationnels</td> <td></td> <td>1 250</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ordonnanceur de projet</td> <td></td> <td>750</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Spécialiste ou analyste en AQ</td> <td></td> <td>750</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coordonnateur de projet</td> <td></td> <td>1 025</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestionnaire de projet</td> <td></td> <td>1 400</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 800 * 100 = note sur 100</b></td> <td colspan="2">                     &lt;&lt;insérer la note&gt;&gt; sur 800                 </td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="2">                     &lt;&lt;insérer la note&gt;&gt; sur 100                 </td> </tr> </tbody> </table>				Scénario d'évaluation					Catégorie de ressources	(A) Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire	(B) Minimum indiqué au critère O1	Jours facturables		(C) Dépassement par le soumissionnaire (C)=(A)-(B)	(D) Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum) (D)=(C)/(B)*10 0	Testeur		1 070			Analyste des activités		2 200			Rédacteur technique		1 375			Analyste des systèmes opérationnels		1 250			Ordonnanceur de projet		750			Spécialiste ou analyste en AQ		750			Coordonnateur de projet		1 025			Gestionnaire de projet		1 400			<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 800 * 100 = note sur 100</b>			<<insérer la note>> sur 800					<<insérer la note>> sur 100
Scénario d'évaluation																																																																	
Catégorie de ressources	(A) Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire	(B) Minimum indiqué au critère O1	Jours facturables																																																														
			(C) Dépassement par le soumissionnaire (C)=(A)-(B)	(D) Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum) (D)=(C)/(B)*10 0																																																													
Testeur		1 070																																																															
Analyste des activités		2 200																																																															
Rédacteur technique		1 375																																																															
Analyste des systèmes opérationnels		1 250																																																															
Ordonnanceur de projet		750																																																															
Spécialiste ou analyste en AQ		750																																																															
Coordonnateur de projet		1 025																																																															
Gestionnaire de projet		1 400																																																															
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 800 * 100 = note sur 100</b>			<<insérer la note>> sur 800																																																														
			<<insérer la note>> sur 100																																																														

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p>« À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois. »</li></ol> <p>* L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois références requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p><b>Remarque :</b> Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des huit catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>		<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale) 160 (112)</b>			

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 2 – Services d'applications Web

Tableau 4 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 2 – Services d'applications Web

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)																
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services d'applications Web;</li><li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li><li>3) les jours facturables doivent avoir été fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li><li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.2 du Volet de travail 2 – Services d'applications Web. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li></ol>																	
	<table border="1"><thead><tr><th data-bbox="1094 1325 1149 1759">Catégorie de ressources</th><th data-bbox="1094 877 1149 1325">Nombre minimal de jours facturables</th></tr></thead><tbody><tr><td data-bbox="1149 1325 1182 1759">Testeur</td><td data-bbox="1149 877 1182 1325">1 510</td></tr><tr><td data-bbox="1182 1325 1214 1759">Développeur Web</td><td data-bbox="1182 877 1214 1325">1 000</td></tr><tr><td data-bbox="1214 1325 1247 1759">Programmeur-analyste – .NET</td><td data-bbox="1214 877 1247 1325">2 500</td></tr><tr><td data-bbox="1247 1325 1279 1759">Analyste de systèmes</td><td data-bbox="1247 877 1279 1325">1 200</td></tr><tr><td data-bbox="1279 1325 1312 1759">Architecte technique</td><td data-bbox="1279 877 1312 1325">500</td></tr><tr><td data-bbox="1312 1325 1344 1759">Architecte de technologie</td><td data-bbox="1312 877 1344 1325">500</td></tr><tr><td data-bbox="1344 1325 1354 1759">Administrateur de système</td><td data-bbox="1344 877 1354 1325">1 000</td></tr></tbody></table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Testeur	1 510	Développeur Web	1 000	Programmeur-analyste – .NET	2 500	Analyste de systèmes	1 200	Architecte technique	500	Architecte de technologie	500	Administrateur de système	1 000	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																	
Testeur	1 510																	
Développeur Web	1 000																	
Programmeur-analyste – .NET	2 500																	
Analyste de systèmes	1 200																	
Architecte technique	500																	
Architecte de technologie	500																	
Administrateur de système	1 000																	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Architecte d'applications et de logiciels	1 650	
<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b> À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'applications Web. Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>i. le contrat pour la prestation de services d'applications Web doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</li></ul>		

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 2 – Services d'applications Web**

**Tableau 5 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 2 – Services d'applications Web**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points	
	Critères cotés				
C1	Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.				
	Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.				
	Scénario d'évaluation				
	Jours facturables				
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire	Minimum indiqué au critère O1	Dépassement par le soumissionnaire (C)=(A)-(B)	Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum) (D)=(C)/(B)*100	
	Testeur	1 510		0	
	Développeur Web	1 000			
	Programmeur-analyste -- .NET	2 500			
	Analyste de systèmes	1 200			
Architecte technique	500				
Architecte de technologie	500				
Administrateur de système	1 000				
Architecte d'applications et de logiciels	1 650				
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 800 * 100 = note sur 100</b>			<<insérer la note>> sur 800		
			<<insérer la note>> sur 100		

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p>À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'applications Web.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. le contrat pour la prestation de services d'applications Web doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li> <li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li> <li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories de ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</li> </ol> <p>*L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p><b>Remarque :</b> Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des huit catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>	<p>4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points</p>	<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>			<b>160 (112)</b>

**Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles**

**Tableau 6 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles**

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)														
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services d'applications traditionnelles;</li> <li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li> <li>3) les jours facturables doivent avoir été fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li> <li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.3 du Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li> </ol> <table border="1" data-bbox="1094 863 1365 1759"> <thead> <tr> <th data-bbox="1094 1325 1149 1759">Catégorie de ressources</th> <th data-bbox="1094 863 1149 1325">Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1149 1325 1182 1759">Testeur</td> <td data-bbox="1149 863 1182 1325">1 980</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1182 1325 1214 1759">Programmeur-analyste – .NET</td> <td data-bbox="1182 863 1214 1325">2 300</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1214 1325 1247 1759">Programmeur-analyste – Java</td> <td data-bbox="1214 863 1247 1325">800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1247 1325 1279 1759">Programmeur-analyste – PL/SQL</td> <td data-bbox="1247 863 1279 1325">2 200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1279 1325 1312 1759">Programmeur-analyste – PowerBuilder</td> <td data-bbox="1279 863 1312 1325">1 800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1312 1325 1365 1759">Chef de projet</td> <td data-bbox="1312 863 1365 1325">500</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Testeur	1 980	Programmeur-analyste – .NET	2 300	Programmeur-analyste – Java	800	Programmeur-analyste – PL/SQL	2 200	Programmeur-analyste – PowerBuilder	1 800	Chef de projet	500	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables															
Testeur	1 980															
Programmeur-analyste – .NET	2 300															
Programmeur-analyste – Java	800															
Programmeur-analyste – PL/SQL	2 200															
Programmeur-analyste – PowerBuilder	1 800															
Chef de projet	500															

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b>  À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'applications traditionnelles.  Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :  i. le contrat pour la prestation de services d'applications traditionnelles doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;  ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;  iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe provenant d'au moins trois catégories de ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.	
-----------	---	--

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles**

**Tableau 7 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 3 – Services d'applications traditionnelles**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
C1	Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.			100
	Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.			
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</b>	<b>Minimum indiqué au critère O1</b>	<b>Dépassement par le soumissionnaire</b> <b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)</b> <b>(D)=(C)/(B)*100</b>
Testeur		1 980		0
Programmeur-analyste – .NET		2 300		
Programmeur-analyste – Java		800		
Programmeur-analyste – PL/SQL		2 200		
Programmeur-analyste – PowerBuilder		1 800		
Chef de projet		500		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 600 * 100 = note sur 100</b>				<<insérer la note>> sur 600
				<<insérer la note>> sur 100

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p><i>À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'applications traditionnelles.</i></p> <p><i>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. <i>le contrat pour la prestation de services d'applications traditionnelles doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</i></li> <li>ii. <i>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</i></li> <li>iii. <i>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories de ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</i></li> </ol> <p>*L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p><b>Remarque :</b> Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des six catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>	<p>4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points</p>	<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>			<b>160 (112)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 4 – Services de TI

Tableau 8 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 4 – Services de TI

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)																
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services professionnels en TI;</li><li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li><li>3) les jours facturables doivent être fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li><li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.4 du Volet de travail 4 – Services de TI. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li></ol> <table border="1" data-bbox="1036 863 1393 1766"><thead><tr><th data-bbox="1036 1339 1096 1766">Catégorie de ressources</th><th data-bbox="1036 863 1096 1339">Nombre minimal de jours facturables</th></tr></thead><tbody><tr><td data-bbox="1096 1339 1128 1766">Programmeur-analyste – SCCM</td><td data-bbox="1096 863 1128 1339">1 210</td></tr><tr><td data-bbox="1128 1339 1161 1766">Analyste des activités</td><td data-bbox="1128 863 1161 1339">1 210</td></tr><tr><td data-bbox="1161 1339 1193 1766">Architecte de technologie – SCCM</td><td data-bbox="1161 863 1193 1339">605</td></tr><tr><td data-bbox="1193 1339 1226 1766">Administrateur de système – SCCM</td><td data-bbox="1193 863 1226 1339">605</td></tr><tr><td data-bbox="1226 1339 1258 1766">Spécialiste du soutien opérationnel</td><td data-bbox="1226 863 1258 1339">7 260</td></tr><tr><td data-bbox="1258 1339 1291 1766">Analyste des systèmes opérationnels</td><td data-bbox="1258 863 1291 1339">605</td></tr><tr><td data-bbox="1291 1339 1393 1766">Spécialiste du service de dépannage</td><td data-bbox="1291 863 1393 1339">1 210</td></tr></tbody></table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Programmeur-analyste – SCCM	1 210	Analyste des activités	1 210	Architecte de technologie – SCCM	605	Administrateur de système – SCCM	605	Spécialiste du soutien opérationnel	7 260	Analyste des systèmes opérationnels	605	Spécialiste du service de dépannage	1 210	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																	
Programmeur-analyste – SCCM	1 210																	
Analyste des activités	1 210																	
Architecte de technologie – SCCM	605																	
Administrateur de système – SCCM	605																	
Spécialiste du soutien opérationnel	7 260																	
Analyste des systèmes opérationnels	605																	
Spécialiste du service de dépannage	1 210																	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>O2</b>	<p><b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b></p> <p>À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</li></ul>	
-----------	---	--

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 4 – Services de TI**

**Tableau 9 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 4 – Services de TI**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
<b>C1</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.</p> <p>Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.</p>		<b>100</b>	
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>(A)</b> Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire	<b>(B)</b> Minimum indiqué au critère O1	<b>(C)</b> Dépassement par le soumissionnaire <b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>(D)</b> Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum) <b>(D)=(C)/(B)*100</b>
Programmeur-analyste – SCCM		1 210		0
Analyste des activités		1 210		
Architecte de technologie – SCCM		605		
Administrateur de système – SCCM		605		
Spécialiste du soutien opérationnel		7 260		
Analyste des systèmes opérationnels		605		
Spécialiste du service de dépannage		1 210		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 700 * 100 = note sur 100</b>			<<insérer la note>> sur 700 <<insérer la note>> sur 100	

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale des trois références de contrats au critère O2 :</p> <p><i>*À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.</i></p> <p><i>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. <i>le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</i></li> <li>ii. <i>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</i></li> <li>iii. <i>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</i></li> </ul> <p><i>*L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</i></p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p><i>Remarque : Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des sept catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</i></p>	<p>4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points</p>	<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>			<b>160 (112)</b>

**Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI**

**Tableau 10 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI**

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)														
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services de sécurité de la TI;</li> <li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li> <li>3) les jours facturables doivent être fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li> <li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.5 du Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li> </ol>															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1063 1260 1120 1774">Catégorie de ressources</th> <th data-bbox="1063 871 1120 1260">Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1120 1260 1177 1774">Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI</td> <td data-bbox="1120 871 1177 1260">300</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1177 1260 1209 1774">Spécialiste en gestion des incidents</td> <td data-bbox="1177 871 1209 1260">605</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1209 1260 1242 1774">Spécialiste en informatique judiciaire</td> <td data-bbox="1209 871 1242 1260">605</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1242 1260 1274 1774">Ingénieur en sécurité de la TI</td> <td data-bbox="1242 871 1274 1260">300</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1274 1260 1323 1774">Spécialiste en conception de la sécurité de la TI</td> <td data-bbox="1274 871 1323 1260">605</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1323 1260 1372 1774">Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée</td> <td data-bbox="1323 871 1372 1260">450</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI	300	Spécialiste en gestion des incidents	605	Spécialiste en informatique judiciaire	605	Ingénieur en sécurité de la TI	300	Spécialiste en conception de la sécurité de la TI	605	Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	450	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables															
Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI	300															
Spécialiste en gestion des incidents	605															
Spécialiste en informatique judiciaire	605															
Ingénieur en sécurité de la TI	300															
Spécialiste en conception de la sécurité de la TI	605															
Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	450															

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI	450	
<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b> À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services de sécurité de la TI. Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>i. le contrat pour la prestation de services de sécurité de la TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou doit être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories de ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</li></ul>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.  
634eI

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634eI

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634eI05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI**

**Tableau 11 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
<b>C1</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.</p> <p>Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2, ci-dessus.</p>			<b>100</b>
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</b>	<b>Minimum indiqué au critère O1</b>	<b>Dépassement par le soumissionnaire</b>	<b>Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)</b>
			<b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>(D)=(C)/(B)*100</b>
Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI		300		0
Spécialiste en gestion des incidents		605		
Spécialiste en informatique judiciaire		605		
Ingénieur en sécurité de la TI		300		
Spécialiste en conception de la sécurité de la TI		605		
Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée		450		
Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI		450		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 700 * 100 = note sur 100</b>			<<insérer la note>> sur 700 <<insérer la note>> sur 100	

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p><i>À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services de sécurité de la TI.</i></p> <p><i>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. <i>le contrat pour la prestation de services de sécurité de la TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</i></li> <li>ii. <i>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</i></li> <li>iii. <i>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</i></li> </ul> <p>*L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p><i>Remarque : Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des sept catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</i></p>	<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>		<b>160 (112)</b>

**Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 6 – Services d'architecture**

**Tableau 12 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 6 – Services d'architecture**

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)														
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services d'architecture;</li> <li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li> <li>3) les jours facturables doivent être fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li> <li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.6 du Volet de travail 6 – Services d'architecture. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li> </ol> <table border="1" data-bbox="1063 877 1339 1759"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Architecte technique</td> <td>230</td> </tr> <tr> <td>Architecte de technologie</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Architecte en GI</td> <td>370</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en gestion des risques</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Architecte d'entreprise</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>Architecte d'applications et de logiciels</td> <td>600</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Architecte technique	230	Architecte de technologie	200	Architecte en GI	370	Spécialiste en gestion des risques	500	Architecte d'entreprise	450	Architecte d'applications et de logiciels	600	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables															
Architecte technique	230															
Architecte de technologie	200															
Architecte en GI	370															
Spécialiste en gestion des risques	500															
Architecte d'entreprise	450															
Architecte d'applications et de logiciels	600															

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b>  À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'architecture.  Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :  i. le contrat pour la prestation de services d'architecture doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire; ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions; iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe provenant de trois catégories de ressources ou plus indiquée au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.	
-----------	--	--

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 6 – Services d'architecture**

**Tableau 13 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 6 – Services d'architecture**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
C1	Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.			100
	Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2, ci-dessus.			
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</b>	<b>Minimum indiqué au critère O1</b>	<b>Dépassement par le soumissionnaire</b> <b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)</b> <b>(D)=(C)/(B)*10</b> <b>0</b>
Architecte technique		230		
Architecte de technologie		200		
Architecte en GI		370		
Spécialiste en gestion des risques		500		
Architecte d'entreprise		450		
Architecte d'applications et de logiciels		600		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 600 * 100 = note sur 100</b>				<<insérer la note>> sur 600
				<<insérer la note>> sur 100

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p>« À l'aide du modèle <i>Référence de l'organisation pour le critère O2</i> en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services d'architecture.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>le contrat pour la prestation de services d'architecture doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois. »</li></ol> <p>*L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p>Remarque : Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des six catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>	4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points	<b>60</b>
<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>			<b>160 (112)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques

Tableau 14 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)										
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services professionnels en TI;</li><li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li><li>3) les jours facturables doivent être fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li><li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes qui ont été énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.7 du Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li></ol> <table border="1" data-bbox="1092 863 1304 1770"><thead><tr><th>Catégorie de ressources</th><th>Nombre minimal de jours facturables</th></tr></thead><tbody><tr><td>Administrateur de système – Windows</td><td>2 420</td></tr><tr><td>Administrateur de système – Linux/administrateur stockage</td><td>1 210</td></tr><tr><td>Administrateur de système – Pare-feu</td><td>605</td></tr><tr><td>Analyste de réseau</td><td>1 210</td></tr></tbody></table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Administrateur de système – Windows	2 420	Administrateur de système – Linux/administrateur stockage	1 210	Administrateur de système – Pare-feu	605	Analyste de réseau	1 210	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables											
Administrateur de système – Windows	2 420											
Administrateur de système – Linux/administrateur stockage	1 210											
Administrateur de système – Pare-feu	605											
Analyste de réseau	1 210											

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b> <p>À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories de ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.</li></ul>	
-----------	--	--

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques**

**Tableau 15 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 7 – Services d'opérations informatiques**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
C1	Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.			100
	Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.			
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</b>	<b>Minimum indiqué au critère O1</b>	<b>Dépassement par le soumissionnaire</b> <b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)</b> <b>(D)=(C)/(B)*100</b>
Administrateur de système – Windows		2 420		0
Administrateur de système – Linux/Administrateur stockage		1 210		
Administrateur de système – Pare-feu		605		
Analyste de réseau		1 210		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 400 * 100 = note sur 100</b>				<<insérer la note>> sur 400
				<<insérer la note>> sur 100

<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p>« À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li><li>le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li><li>le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois. »</li></ol> <p>* L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p>Remarque : Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des quatre catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>	4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points
	<b>TOTAL (note de passage minimale)</b>	<b>160 (112)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Critères d'évaluation obligatoires : Volet de travail 8 – Services de bases de données

Tableau 16 : Critères obligatoires pour l'organisation – Volet de travail 8 – Services de bases de données

Ident.	Critères obligatoires	Exigence démontrée et renvoi à la page dans la proposition technique du soumissionnaire (si non inséré dans l'espace prévu)										
O1	<p>Le soumissionnaire <b>doit</b> démontrer des jours d'expérience facturables pour TOUTES les catégories de ressources, selon le nombre minimal de jours facturables indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) les jours facturables doivent concerner la prestation de services de bases de données;</li><li>2) les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions;</li><li>3) les jours facturables doivent être fournis pour un maximum de huit références de contrats;</li><li>4) le travail facturé dans la catégorie de ressources doit compter 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux présenté à la section 3.2.8 du Volet de travail 8 – Services de bases de données. Le soumissionnaire doit remettre le Modèle de réponse – Jours facturables, dûment rempli. Il doit également présenter le Modèle de réponse – Références de l'organisation, en pièce jointe, pour chaque référence de contrat inscrite dans le Modèle de réponse – Jours facturables.</li></ol> <table border="1" data-bbox="1063 877 1304 1759"><thead><tr><th>Catégorie de ressources</th><th>Nombre minimal de jours facturables</th></tr></thead><tbody><tr><td>Administrateur de bases de données</td><td>1 800</td></tr><tr><td>Analyste de bases de données et administrateur en GI</td><td>600</td></tr><tr><td>Modélisateur de bases de données ou en GI</td><td>1 150</td></tr><tr><td>Architecte d'applications et de logiciels</td><td>600</td></tr></tbody></table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Administrateur de bases de données	1 800	Analyste de bases de données et administrateur en GI	600	Modélisateur de bases de données ou en GI	1 150	Architecte d'applications et de logiciels	600	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables											
Administrateur de bases de données	1 800											
Analyste de bases de données et administrateur en GI	600											
Modélisateur de bases de données ou en GI	1 150											
Architecte d'applications et de logiciels	600											

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634e1

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634e105005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>O2</b>	<b>Expérience de l'organisation (références de contrats)</b>  À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services de bases de données.  Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :  i. le contrat pour la prestation de services de bases de données doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;  ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;  iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.	
-----------	---	--

**Critères d'évaluation cotés : Volet de travail 9 – Services de bases de données**

**Tableau 17 : Critères cotés – Organisation – Volet de travail 8 – Services de bases de données**

Ident.	Dénomination sociale :		Expérience démontrée	Nombre maximal de points
	Critères cotés			
<b>C1</b>	Le soumissionnaire doit démontrer un nombre de jours d'expérience facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables indiqué au critère O1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.			<b>100</b>
Lignes directrices d'évaluation : Le nombre total de jours facturables démontrés par le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer ce critère. Des points seront accordés au soumissionnaire pour le nombre de jours dépassant le nombre minimal indiqué au critère O1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation du tableau 2 ci-dessus.				
<b>Scénario d'évaluation</b>				
<b>Jours facturables</b>				
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Nombre de jours facturables fournis par le soumissionnaire</b>	<b>Minimum indiqué au critère O1</b>	<b>Dépassement par le soumissionnaire</b> <b>(C)=(A)-(B)</b>	<b>Augmentation du % du soumissionnaire (100 maximum)</b> <b>(D)=(C)/(B)*100</b>
Administrateur de bases de données		1 800		<b>0</b>
Analyste de bases de données et administrateur en GI		600		
Modélisateur de bases de données ou en GI		1 150		
Architecte d'applications et de logiciels		600		
<b>Note du soumissionnaire = somme de (D) pour tout / 400 * 100 = note sur 100</b>				<<insérer la note>> sur 400 <<insérer la note>> sur 100

<p><b>C2</b></p>	<p>Le soumissionnaire possède une expérience supérieure à l'exigence minimale de trois références de contrats au critère O2 :</p> <p>« À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire doit fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services de bases de données.</p> <p>Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le contrat pour la prestation de services de bases de données doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;</li> <li>ii. le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq* dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions;</li> <li>iii. le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois. »</li> </ul> <p>* L'étendue de l'expérience admissible est passée de 5 à 15 ans pour ce critère coté.</p> <p>Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points.</p> <p>Remarque : Dix (10) points additionnels seront attribués si la démonstration est faite des quatre catégories de ressources comprises dans ce volet de travail, quelle que soit la combinaison de références de contrats fournies.</p>	<p>4 références de contrats = 10 points 5 références de contrats = 20 points 6 références de contrats = 30 points 7 références de contrats = 40 points 8 références de contrats ou plus = 50 points</p>	<p><b>60</b></p>
<p><b>TOTAL (note de passage minimale)</b></p>			<p><b>160 (112)</b></p>

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES À L'ENTREPRISE

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / / (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES À L'ENTREPRISE									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Testeur									
Analyste des activités									
Rédacteur technique									
Analyste des systèmes opérationnels									
Ordonnanceur de projet									
Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité									
Coordonnateur de projet									
Gestionnaire de projet									

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES D'APPLICATIONS WEB

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références contractuelles suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES D'APPLICATIONS WEB									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Testeur									
Développeur Web									
Programmeur-analyste – .NET									
Analyste de systèmes									
Architecte technique									
Architecte de technologie									
Administrateur de système									
Architecte d'applications et de logiciels									

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES D'APPLICATIONS TRADITIONNELLES

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources identifiée.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES D'APPLICATIONS TRADITIONNELLES									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Testeur									
Programmeur-analyste – .NET									
Programmeur-analyste – Java									
Programmeur-analyste – PL/SQL									
Programmeur-analyste – PowerBuilder									
Chef de projet									

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 4 – PRESTATION DE SERVICES DE TI

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 4 – PRESTATION DE SERVICES DE TI									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Programmeur-analyste – SCCM									
Analyste des activités									
Architecte de technologie – SCCM									
Administrateur de système – SCCM									
Spécialiste du soutien opérationnel									
Analyste des systèmes opérationnels									
Spécialiste du service de dépannage									

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 5 – SERVICES DE SÉCURITÉ DE LA TI

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 5 – SERVICES DE SÉCURITÉ DE LA TI									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI									
Spécialiste en gestion des incidents									
Spécialiste en informatique judiciaire									
Ingénieur en sécurité de la TI									
Spécialiste en conception de la sécurité de la TI									
Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée									
Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI									

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 6 – SERVICES D'ARCHITECTURE

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 6 – SERVICES D'ARCHITECTURE										
CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables								
Architecte technique										
Architecte de technologie										
Architecte en GI										
Spécialiste en gestion des risques										
Architecte d'entreprise										
Architecte d'applications et de logiciels										

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.  
634eI

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634eI

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634eI05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 7 – PRESTATION DE SERVICES D'OPÉRATIONS INFORMATIQUES

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / /  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 7 – PRESTATION DE SERVICES D'OPÉRATIONS INFORMATIQUES									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Analyste de réseau									
Administrateur de système – Windows									
Administrateur de système – Linux/administrateur stockage									
Administrateur de système – Pare-feu									

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

### Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire Modèle de réponse – Jours facturables (pour les critères O1 et C1)

#### VOLET DE TRAVAIL 8 – SERVICES DE BASES DE DONNÉES

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les jours facturables indiqués ci-dessous sont liés aux références de contrats suivantes pour TOUTES les catégories de ressources énumérées, pour la période de cinq années précisée ci-dessous. Ce faisant, le soumissionnaire atteste également que les travaux facturés pour chaque catégorie de ressources comprennent au moins 60 % des tâches connexes énumérées dans l'Énoncé des travaux à l'annexe de cette invitation à soumissionner pour la catégorie de ressources.

Les jours facturables font partie d'une période de cinq années ayant débuté à la date suivante : / / et ayant pris fin à la date suivante : / / (jj/mm/aaaa)

VOLET DE TRAVAIL 8 – SERVICES DE BASES DE DONNÉES									
NOMBRE DE JOURS FACTURABLES									
CATÉGORIE DE RESSOURCES	Renvoi au numéro de référence du contrat	Nombre total de jours facturables							
Administrateur de bases de données									
Analyste de bases de données et administrateur en GI									
Modélisateur de bases de données ou en GI									
Architecte d'applications et de logiciels									

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Pièce jointe 2.1

# EXIGENCES TECHNIQUES ORGANISATIONNELLES ET MODÈLES DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE MODÈLE DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE – RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

## REPRODUIRE LE FORMULAIRE SUIVANT AU BESOIN

FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR LE CRITÈRE O1 VOLET DE TRAVAIL<<insérer le numéro et le nom du volet de travail>>	
	Nom du soumissionnaire
	Numéro de référence du contrat assigné par le soumissionnaire
Coordonnées du client	Nom de l'organisation
	Titre du projet
	Nom et titre de la personne-ressource du client
	Coordonnées (numéro de téléphone et adresse de courriel)
Détails du Projet	Valeur du projet pour le soumissionnaire
	Dates de début et de fin du projet (de mm/aaaa à mm/aaaa) pour le temps consacré au projet par le soumissionnaire
	Description du projet
<b>Confirmation de la catégorie de ressources</b>	
A.	Nom de la catégorie de ressources (tel qu'il figure dans le contrat en référence)
B.	Liste des tâches pour la catégorie de ressources indiquée à la section A ci-dessus (O1 – Article 4) (Minimum de 60 %)
<i>Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse aux colonnes (A) et (B) et le nombre de tâches de l'Énoncé des travaux à l'annexe A pour le volet de travail et la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation.</i>	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## REPRODUIRE LE FORMULAIRE SUIVANT AU BESOIN

<b>FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR LE CRITÈRE O2 VOLET DE TRAVAIL &lt;&lt;insérer le numéro et le nom du volet de travail&gt;&gt;</b>	
	Nom du soumissionnaire
	Numéro de référence du contrat assigné par le soumissionnaire
<b>Coordonnées du client</b>	Nom de l'organisation
	Titre du projet
	Nom et titre de la personne-ressource du client
	Coordonnées (numéro de téléphone et adresse de courriel)
	Valeur du projet pour le soumissionnaire
	Dates de début et de fin du projet (de mm/aaaa à mm/aaaa) pour le temps consacré au projet par le soumissionnaire
<b>Détails du projet</b>	Aperçu du projet du client et rôle du soumissionnaire dans le projet
	Liste des catégories de ressources (au moins trois) indiquées dans le critère O1 qui faisaient partie du projet simultanément et pendant au moins six mois
	Le projet de référence a été achevé au cours des cinq dernières années ou était en cours pendant les 12 mois précédant la date de clôture des soumissions
	La valeur du projet était d'au moins 2 000 000 \$
	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI

### PIÈCE JOINTE 3 BARÈME DE PRIX

**Remarque à l'intention des soumissionnaires** Compléter seulement l'ensemble des tableaux applicable au volet de travail pour lequel la soumission est présentée.

#### VOLET DE TRAVAIL 1

##### PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :

Période initiale du contrat		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

##### PÉRIODES D'OPTION :

Période d'option 1		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Testeur	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Rédacteur technique	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 2	
Ordonnanceur de projet	Niveau 2	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 2	
Coordonnateur de projet	Niveau 2	
Gestionnaire de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Analyste des activités	Niveau 3	
Rédacteur technique	Niveau 3	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Ordonnanceur de projet	Niveau 3	
Conseiller en assurance de la qualité/analyste	Niveau 3	
Coordonnateur de projet	Niveau 3	
Gestionnaire de projet	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 2**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Testeur	Niveau 2	
Développeur de page Web	Niveau 2	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 2	
Analyste de système	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Administrateur de systèmes	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Développeur de page Web	Niveau 3	
Programmeur / Analyste - .NET	Niveau 3	
Analyste de système	Niveau 3	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Administrateur de systèmes	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 3****PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

Période initiale du contrat		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

Période d'option 1		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

Période d'option 2		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé
Testeur	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – Java	Niveau 2	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 2	
Chef de projet	Niveau 2	
Testeur	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – .NET	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Programmeur / Analyste – Java	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PL/SQL	Niveau 3	
Programmeur / Analyste – PowerBuilder	Niveau 3	
Chef de projet	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 4**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Programmeur / Analyste – SCCM	Niveau 2	
Analyste des activités	Niveau 2	
Architecte de technologie – SCCM	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – SCCM	Niveau 2	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 2	
Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	
Spécialiste, service de dépannage	Niveau 3	
Spécialiste, soutien des opérations	Niveau 3	

**VOLET DE TRAVAIL 5****PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

**PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste de gestion des incidents	Niveau 2	
Spécialiste en informatique judiciaire	Niveau 2	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste en conception de sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 2	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 2	
Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	Niveau 3	
Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	
Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)	Niveau 3	
Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 6**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Architecte technique	Niveau 2	
Architecte de technologie	Niveau 2	
Architecte en GI	Niveau 2	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 2	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 2	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 2	
Architecte technique	Niveau 3	
Architecte de technologie	Niveau 3	
Architecte en GI	Niveau 3	
Spécialiste en gestion du risque	Niveau 3	
Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 7**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 2	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 2	
Administrateur de systèmes - Pare-feu	Niveau 2	
Analyste de réseau	Niveau 3	
Administrateur de systèmes - Windows	Niveau 3	
Administrateur de systèmes – Linux/administrateur stockage	Niveau 3	

## **VOLET DE TRAVAIL 8**

### **PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :**

<b>Période initiale du contrat</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

### **PÉRIODES D'OPTION :**

<b>Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

<b>Période d'option 2</b>		
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Niveau de compétence</b>	<b>Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé</b>
Administrateur de bases de données	Niveau 2	
Analyste de base de données / Administrateur en GI	Niveau 2	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	
Administrateur de bases de données	Niveau 3	
Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 3	
Architecte d'applications et de logiciel	Niveau 3	

## **APPENDICE A DE L'ANNEXE A PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES**

1. Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d'autorisation de tâche joint à l'Appendice B de l'Annexe A sera remise à l'entrepreneur conformément à la méthode d'attribution indiquée dans l'article du contrat intitulé « Attribution des autorisations de tâche ». Lorsqu'il reçoit un formulaire d'autorisation de tâche, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'autorisation de tâche. L'offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'autorisation de tâche. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins 48 heures pour présenter son offre de prix.
2. L'entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée pour chaque ressource proposée, et doit remplir les tableaux de réponse à l'appendice C de l'annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d'autorisation de tâche. La même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
  - (i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l'appendice D de l'annexe A, Attestations.)
  - (ii) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource avant la date d'émission du projet d'autorisation de tâche à l'entrepreneur.
  - (iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l'accréditation exigé à la publication du projet d'autorisation de tâche et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou d'un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l'entité précisée dans le présent contrat ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
  - (iv) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
  - (v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu'à la date de fin, plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé).
  - (vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience

nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'autorisation de tâche, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de l'annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâche ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'autorité contractante peut déclarer l'offre de prix irrecevable.
5. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'autorisation de tâche sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâche doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâche (l'autorisation de tâche) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâche le seront à ses risques.

## APPENDICE B DE L'ANNEXE A FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE

Autorisation de tâches				
<b>Entrepreneur :</b>		<b>Numéro du contrat :</b>		
		<b>Numéro du volet de travail :</b>		
<b>Numéro de suivi</b>		<b>Code financier</b>		
<b>Numéro de tâche :</b>		<b>Date :</b>		
Demande d'AT				
<b>1. Description du travail à effectuer</b>				
<b>Énoncé des travaux</b>				
<b>Description de tous les produits livrables requis</b> (avec indication du format et du type de support exigés)				
<b>2. Période de services</b>	<b>De :</b>		<b>À :</b>	
<b>3. Lieu de travail</b>				
<b>4. Exigences relatives aux déplacements</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Préciser :			
<b>5. Autres conditions/restrictions</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Préciser :			
<b>6. Proposition de tâches (insérer des rangées, au besoin) Cocher</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Estimation de coût</b>	<input type="checkbox"/>	\$
<b>7. Niveau d'autorisation de sécurité exigé pour le personnel de l'entrepreneur</b>				
<input type="checkbox"/> Cote de fiabilité				
<b>8. Bilinguisme (le cas échéant)</b>				
<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		
Proposition de l'AT				
<b>9. Coût estimatif du contrat (à compléter par le responsable du projet)</b>				
<b>Catégorie, niveau et nom de la ressource proposée</b>	<b>Numéro du dossier de sécurité de TPSGC</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Nombre de jours estimé</b>	<b>Coût total</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>Coût estimé du contrat pour des services professionnels</b>	<b>Total</b>		
	<b>TVH</b>		
	<b>Total général</b>		
<b>Approbation de l'AT</b>			
<b>10. Autorités signataires</b>			
<b>Personne autorisée à signer au nom de la personne suivante :</b>	<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>
<b>Entrepreneur</b>			
<b>Responsable technique d'Élections Canada</b>			
<b>Responsable administratif d'Élections Canada</b>			
<b>Autorité contractante de TPSGC<sup>1</sup></b>			
<sup>1</sup> Signature requise pour les ATs d'une valeur de 250 000 \$ ou plus, taxes applicables incluses.			

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## APPENDICE C DE L'ANNEXE A CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à une autorisation de tâche en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitae, de façon à ce que l'évaluateur puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitae. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

Formulaire de réponse de l'entrepreneur – Exigences de qualification minimales en matière de ressources	
Nom de l'entrepreneur :	Numéro du contrat :
Catégorie et niveau des SPICT : Nom de la ressource proposée :	Numéro de l'AT :
<b>Critères obligatoires</b> <b>O1.</b> L'entrepreneur doit démontrer, au moyen de projets cités en référence, que la ressource proposée possède le nombre minimal d'années d'expérience précisées ci-dessous pour la catégorie de ressources établie dans la demande d'autorisation de tâches (AT). <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les catégories de ressources de niveau 2 : 5 années d'expérience au cours des 7 dernières années</li><li>• Pour les catégories de ressources de niveau 3 : 10 années d'expérience au cours des 12 dernières années</li></ul> Pour qu'une référence de projet de la ressource soit acceptée, il faut que celle-ci y ait assumé au moins 60 % des tâches énumérées à l'Annexe A – Énoncé des travaux pour la catégorie de ressources indiqué dans l'AT.	<b>O2.</b> L'entrepreneur <b>doit</b> démontrer, à l'aide des descriptions de projets, que la ressource proposée
Expérience démontrée (à insérer dans la colonne ci-dessous)	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634ei05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Formulaire de réponse de l'entrepreneur – Exigences de qualification minimales en matière de ressources	
Nom de l'entrepreneur :	Numéro du contrat :
<b>Catégorie et niveau des SPICT :</b> <b>Nom de la ressource proposée :</b>  <b>Critères obligatoires</b>	<b>Numéro de l'AT :</b>
<p>possède l'expérience pour chacun des logiciels, des outils et des technologies indiqués comme essentiels dans l'AT. L'expérience démontrée doit avoir eu lieu dans les 5 dernières années.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les catégories de ressources de niveau 2 : 3 projets chacun d'une durée minimale de 6 mois</li><li>• Pour les catégories de ressources de niveau 3 : 5 projets chacun d'une durée minimale de 6 mois</li></ul>	<b>Expérience démontrée (à insérer dans la colonne ci-dessous)</b>
<p><b>O3.</b> L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède la ou les certifications nécessaires établies dans l'AT. Un exemplaire de la certification doit être joint à la proposition.</p> <p><b>Remarque 1 :</b> Ce critère ne doit être rempli que lorsque les certifications sont demandées. Se reporter à liste des certifications TI associées aux volets de travail 1 à 4 et 6 à 8 ci-dessous.</p> <p><b>Remarque 2 :</b> Pour le volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI, chaque ressource <b>doit</b> fournir un minimum de deux certifications applicables à la catégorie. Se reporter à des certifications en sécurité de la TI identifiées ci-dessous.</p>	

## **Certifications en sécurité de la TI**

### **Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI**

- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSEP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSAP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSMP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISM de l'ISACA
- Certifications techniques comme MCSE, administrateur de systèmes Sun
- Administrateur certifié par Solaris
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « argent »
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « or »
- GIAC/N'importe quel certificat d'administration de la sécurité « argent »
- GIAC/N'importe quel certificat d'administration de la sécurité « or »
- CEH
- GWAPT

### **Ingénieur en sécurité de la TI**

- Inscription ou permis d'exercer la profession d'ingénieur au Canada
- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSEP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSAP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/IS
- SMP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISM de l'ISACA
- Vérificateur agréé des systèmes d'information
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « argent »
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « or »
- GIAC/N'importe quel certificat de gestion « argent »
- Certificat de gestion « or » GIAC/GFSP, GEIT

### **Spécialiste de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée**

- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISM de l'ISACA
- CBCP du DRI
- CPP de l'ASIS
- CISA de l'ISACA
- SASCP de (ISC)<sup>2</sup>
- Certifications techniques tels MCSE (Microsoft), CNE, CNA (Novell)
- GIAC/N'importe quel certificat légal « argent »
- GIAC/N'importe quel certificat légal « or »
- CIPP, CIPP/C, CIPP/G

### **Analyste de la C et A et de l'EMR en sécurité de la TI**

- Inscription ou permis d'exercer la profession d'ingénieur au Canada
- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSEP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSAP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSMP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISM de l'ISACA
- CBCP du DRI
- CPP de l'ASIS
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « argent »
- GIAC/N'importe quel certificat de vérification « or »
- C/CISO
- CRISC

### **Spécialiste en gestion des incidents**

- Inscription ou permis d'exercer la profession d'ingénieur au Canada
- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSEP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSAP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSMP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISM de l'ISACA
- CPP de l'ASIS
- GIAC/N'importe quel certificat d'administration de la sécurité « argent »

### **Spécialiste en informatique judiciaire**

- CISM de l'ISACA
- GCFA – GIAC Expert en informatique judiciaire agréé par le SANS
- CEECS de l'IACIS
- CFCE de l'IACIS
- CIFI de l'IISFA
- CEH
- GWAPT
- GCIH – Responsable des incidents agréé
- GCIA – Analyste agréé des intrusions
- Expert breveté EnCase (EnCE)
- ACE – Expert breveté en accès aux données

### **Spécialiste en conception de la sécurité de la TI**

- Inscription ou permis d'exercer la profession d'ingénieur au Canada
- CISSP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSEP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSAP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- CISSP/ISSMP de l'(ISC)<sup>2</sup>
- SANS GSNA

---

**Liste des certifications TI qui peuvent être requises lors d'autorisations de tâches associées aux volets de travail 1 à 4 et 6 à 8 :**

Certified Information Systems Security Professional (CISSP) de l'(ISC)<sup>2</sup>  
Certified Secure Software Lifecycle Professional (CSSLP) de l'(ISC)<sup>2</sup>  
Administrateur système certifié Red Hat (RHCSA)  
Ingénieur certifié Red Hat (RHCE)  
Architecte certifié Red Hat (RHCA)  
Linux Network Professional  
Linux Enterprise Professional  
Linux Server Professional  
Associé certifié Oracle (OCA)  
Professionnel certifié Oracle (OCP)  
Expert certifié Juniper Networks – Routage et commutation pour l'entreprise (JNCIE-ENT)  
Certified IT Architect (CITA) – quatre niveaux (Foundation, Associate, Specialist et Professional)  
Support Center Analyst du HDI (HDI-SCA) – Certification en service de dépannage  
CompTIA A+ (certification en service de dépannage)  
Certified in the Governance of Enterprise IT (CGEIT)  
Information Security Management Principles Foundation Certificate  
Microsoft Certified Solutions Developer (MCSD)  
Microsoft Certified Solutions Expert (MCSE)  
Microsoft Certified Solutions Associate (MCSA)  
Certification Microsoft System Center Configuration Manager  
Certification Active Directory  
Microsoft Specialist  
Expert certifié Adobe (ACE) pour les développeurs :

- ACE – LiveCycle ES2 Developer
- ACE – LiveCycle ES2 RIA Developer
- ACE – LiveCycle ES2 Form Developer
- ACE – LiveCycle ES2 Solution Architect
- ACE – Flex Developer

CLA – C Programming Language Certified Associate  
CPA – C++ Certified Associate Programmer  
CPP – C++ Certified Professional Programmer  
Certified Wireless Technology Specialist (CWTS)  
Spécialiste certifié Juniper Networks – Réseaux LAN sans fil (JNCIS-WLAN)  
Certificat en rédaction technique (TWC 900 ou TWC 950)  
Certified Associate in Project Management (CAPM)  
Certified Business Analyst Professional (CBAP)  
Certified Facilitator Specialist (CFS)  
ITIL Foundation (minimum)  
Master Facilitator Certification (PSP)  
Praticien PRINCE2  
Program Management Professional (PgMP)  
Scheduling Professional du Project Management Institute (PMI-SP)  
Project Management Professional (PMP)  
Technicien CompTIA A+  
Microsoft Specialist  
Certification TOGAF 9  
Cisco Certified Network Associate Data Center (Centre de données CCNA)  
Cisco Certified Network Professional (CCNP)  
EMC Storage Administrator

---

## APPENDICE D DE L'ANNEXE A ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHE

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à l'offre de prix de l'entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

### 1. ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENCE

L'entrepreneur atteste par la présente que tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et autres documents soumis pour l'exécution des travaux, plus particulièrement l'information relative aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels ont été vérifiés par ses soins et qu'ils sont complets et exacts. De plus, l'entrepreneur garantit que chaque personne qu'il propose pour l'exigence est capable d'effectuer les travaux décrits dans l'autorisation de tâche.

---

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

---

Date

### 2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de cette autorisation de tâche, les personnes proposées dans la proposition pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'émission de l'autorisation de tâche approuvée, ou dans le délai précisé dans l'autorisation de tâche, et qu'elles demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

---

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

---

Date

### 3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL

Si l'entrepreneur a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux afférents à cette autorisation de tâche et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l'entrepreneur ainsi que de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut être considéré comme un manquement au contrat en vertu des Conditions générales.

---

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

---

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation  
05005-150334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
634el

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
05005-150334

File No. - N° du dossier  
634el05005-150334

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

#### 4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – anglais ou bilingue

L'entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâche maîtrise l'anglais. La personne proposée doit communiquer verbalement et par écrit l'anglais sans aide et en faisant peu d'erreurs.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

L'entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâche maîtrise les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français et en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

---

## PIÈCE JOINTE 5.1 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du [Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada](#).

Date : \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Répondre aux questions A et B.

A. Cocher une seule case :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur régi par le gouvernement fédéral assujéti à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires; les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et que cet accord est en vigueur.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.

B. Cocher une seule case :

- B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



Contract Number / Numéro du contrat Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		Public Works and Government Services Canada	
2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Acquisitions Branch			
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Professional Services - Standing Offers and Supply Arrangements			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	



Contract Number / Numéro du contrat
Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No  Yes  
Non  Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS<br>COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL<br>CONFIDENTIEL           | <input type="checkbox"/> SECRET<br>SECRET           | <input type="checkbox"/> TOP SECRET<br>TRÈS SECRET               |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT<br>TRÈS SECRET - SIGINT        | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL<br>NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET<br>NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET<br>COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS<br>ACCÈS AUX EMBLEMES                  |   |   |  |

Special comments:

Commentaires spéciaux : \_\_\_\_\_

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No  Yes  
Non  Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No  Yes  
Non  Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No  Yes  
Non  Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No  Yes  
Non  Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Existera-t-il un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No  Yes  
Non  Oui



Contract Number / Numéro du contrat
Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biers / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION**

**13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme**

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Centralized Professional Services System, CPSS	Title - Titre Professional Services - Methods of Supply	Signature <i>Reuben Lorneau</i>
Telephone No. - N° de téléphone 000-000-0000	Facsimile No. - N° de télécopieur 000-000-0000	E-mail address - Adresse courriel SSPC.CPSS@tpsgc-pwgsc.gc.ca
		Date 2012/03/13

**14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme**

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Charron, Annick	Title - Titre SO	Signature <i>Annick Charron</i>
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-0615	Facsimile No. - N° de télécopieur 819-934-1449	E-mail address - Adresse courriel annick.charron@tpsgc-pwgsc.gc.ca
		Date <i>March 20, 2012</i>

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? / Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?  No / Non  Yes / Oui

**16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement**

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel
		Date

**17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité**

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature <i>Jacques Saumur</i>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel
		Date <i>27-MARCH-2012</i>

**Jacques Saumur**  
Contract Security Officer, Contract Security Division  
Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Tel/Tél - 613-948-1732 / Fax/Télé - 613-954-4171